



Accrobranche Anella Verda S.Coop.C
Aventure + Nature + Anella Verda

Auteur:
Martí Pedrals Roca

Création d'une entreprise de loisirs à l'Anella Verda de Manresa



Lycée Lluís de Peguera (Manresa)
Filière Sciences Économiques et
Sociales, décembre 2018.

Tutrices: Rosabel Pardo et
Gemma Lozano

Décembre 2018

Sommaire

- 1. Remerciements**
- 2. Avant-propos**
 - 2.1 Les objectifs du projet
 - 2.2 La méthodologie du projet
- 3. Présentation de l'entreprise**
 - 3.1 La mission
 - 3.2 La vision
- 4. Création de l'entreprise**
 - 4.1 Le nom et le logotype de l'entreprise
 - 4.2 Le statut juridique de l'entreprise
 - 4.2.1 Le type de coopérative
 - 4.2.2 Pourquoi adopter le statut juridique de coopérative?
 - 4.3 Les démarches administratives
 - 4.4 Les statuts de fonctionnement de l'entreprise
- 5. Le marché cible**
 - 5.1 L'étude de marché
 - 5.1.1 La réalisation d'enquêtes
 - 5.1.2 L'analyse des résultats
 - 5.1.3 L'analyse de la concurrence
 - 5.1.4 Le profil du client potentiel
 - 5.1.5 La situation géographique des installations
- 6. Le parc d'aventure**
 - 6.1 Les services du parc
 - 6.2 Comment arriver au parc?
 - 6.3 Les installations
 - 5.2.1 L'aire de parking
 - 5.2.2 L'accueil
 - 5.2.3 Les parcours
 - 5.2.4 L'aire de pique-nique et le bar
 - 5.2.5 Les toilettes
 - 6.4 La sécurité
 - 6.5 La signalisation
 - 6.6 Les horaires et le calendrier d'ouverture
 - 6.7 Les tarifs
- 7. Les ressources humaines**
 - 7.1 L'organigramme de l'entreprise
 - 7.2 L'analyse du personnel employé
 - 7.2.1 Le profil de l'employé
 - 7.2.2 Le processus de recrutement
 - 7.3 La formation du personnel
 - 7.4 Les démarches administratives liées aux employés
- 8. Le plan marketing**
 - 8.1 Qu'est ce que c'est le marketing mix ? Les 5p du marketing
 - 8.2 Les stratégies par rapport au produit

- 8.3 Les stratégies par rapport au prix
- 8.4 Les stratégies par rapport à la promotion
- 8.5 Les stratégies par rapport à la distribution
- 8.6 Les stratégies par rapport à la personne
- 8.7 Le plan de publicité
 - 8.7.1 La distribution de la publicité
 - 8.7.2 La création d'un site web

9. Le plan économique-financier

- 9.1 L'investissement initial et financement
 - 9.1.1 Les investisseurs
 - 9.1.2 La recherche de financement
- 9.2 Les résultats provisionnels
- 9.3 Le bilan provisionnel
- 9.4 Le bilan de situation
- 9.5 Le point mort

10. L'analyse SWOT

11. Les conclusions

12. La bibliographie et la sitographie

- Bibliographie
- Sitographie

13. Sommaire des illustrations, tables, codes QR et images, calendriers et affiches du travail

14. Les annexes

- 1. Enquête réalisé pour l'étude de marché.
- 2. Plan de travail des employés d'Accrobranche Anella Verda S.Coop.C - Saison 2019
- 3. Investissement initial
 - 3.1 Prix détaillé de l'investissement initial
 - 3.2 Prix détaillé du prix des démarches administratives
- 4. Tableau d'amortissement de l'argent prêté.
- 5. Dépenses annuelles
- 6. Exemple de bulletin de paiement
- 7. Bilan de situation initial
- 8. Entretien avec David Aguilera, employé du parc d'aventure « La Selva de l'Aventura »

1. Remerciements

D'abord je voudrais remercier Rosabel Pardos qui m'a aidé sur les aspects économiques et légaux de la création d'une entreprise. D'autre part, je voudrais remercier Gemma Lozano pour l'aide qu'elle m'a offert pour la traduction à la langue française de ce travail. Sans elles, ce travail ne serait pas possible.

En plus, je voudrais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé avec sa collaboration désintéressée pour que ce travail soit bien réalisé comme par exemple les professeures qui m'ont aidé avec la réalisation d'enquêtes. En outre, je voudrais remercier Montserrat Babí parce qu'elle m'a aidé avec la partie statistique de l'étude de marché.

Ensuite, je voudrais remercier David Aguilera, moniteur du parc d'aventure « La Selva de l'Aventura » pour avoir accepté de faire un entretien et avoir résolu mes doutes sur les parcs d'aventure.

Finalement, je voudrais remercier ma famille parce qu'elle m'a donné du soutien et de l'aide aux moments plus difficiles de la réalisation de ce travail.

2. Avant-propos

2.1 Les objectifs du projet

J'ai choisi faire mon travail de recherche sur la création d'une entreprise qui va gérer une aire de loisirs à l'Anella Verda de Manresa pour plusieurs raisons.

D'une part, je suis étudiant de la série du Baccalauréat SES et j'ai choisi de faire ce travail de la création d'une entreprise parce que c'est un sujet qui est très liée à l'économie et la gestion d'entreprises, un de mes sujets préférés, qui entoure plusieurs aspects comme les légaux, la comptabilité, la planification de ressources humains, la planification du marketing et la publicité, la recherche d'investissement... Avec cette recherche je pourrais appliquer mes connaissances à mon projet.

D'autre part, le lycée Lluís de Peguera, où j'étudie mon Bac, s'est engagé depuis l'année 2001 au Réseau d'écoles Vertes¹, un projet du gouvernement de la Generalitat de Catalunya qui a pour but d'encourager les établissements éducatifs de la Catalogne à adopter des politiques respectueuses pour l'environnement et inclure à leurs programmes éducatifs l'éducation à travers des valeurs de durabilité².

Pour s'inscrire au programme, il faut passer un processus de sélection³ où il faut proposer à l'organisation des plans d'action pour mettre en place à l'établissement les politiques expliquées auparavant.

L'organisation du programme donne la distinction d'École Verte aux établissements qui ont pu mettre en place correctement ces politiques.

L'année scolaire 2017/2018 il y avait 680 établissements (collèges et lycées) inscrits au programme⁴ dont 613 ont eu une distinction⁵. Mon lycée a pu obtenir cette distinction l'année 2003.

Le fait d'étudier dans un lycée qui est École Verte et qui a des distinctions de sa politique éducative respectueuse avec l'environnement, m'a motivé pour faire

mon travail de recherche, sur la création d'une entreprise qui fait des activités respectueuses de l'environnement.

En addition, Manresa, la ville où j'habite a un entourage naturel appelé « L'Anella Verda de Manresa ». Cet entourage naturel n'est pas très connu pour les citoyens et les adolescents de mon âge de Manresa et alentours. Alors, je pense que le fait de faire les installations de mon entreprise à l'Anella Verda va faire connaître la ville de Manresa pour avoir un actif touristique naturel.

2.2 La méthodologie du projet

La méthodologie utilisée pour la réalisation de ce projet est la suivante :

- Recherche d'information sur internet et sur des livres de création d'entreprises.
- Réalisation de l'atelier « Comença a emprendre » au CEDEM (Centre de Desenvolupament Empresarial), à Manresa.
- Visite à la coopérative « Mangem Bages » afin de savoir le fonctionnement des coopératives.
- Visite et prise de photos au lieu où il va y avoir les installations.
- Visite à « l'Oficina Econòmica de Manresa » pour connaître les permissions pour réaliser l'activité économique.
- Visite à « l'Institut Català de Finances » pour connaître les conditions d'emprunter de l'argent de cette institution publique.
- Réalisation d'enquêtes aux élèves du lycée Lluís de Peguera pour l'étude de marche.
- Entretien avec David Aguilera, employé du parc d'aventure « La Selva de l'Aventura »

3. Présentation de l'entreprise

3.1 La mission

La mission de l'entreprise est d'offrir une découverte de l'Anella Verda de Manresa à travers des activités de loisirs en famille où avec les amis.

3.2 La vision

La vision de l'entreprise est d'être connue à Manresa et aux alentours grâce au service qu'elle offre, non seulement avec le produit, sinon avec la découverte de l'Anella Verda de Manresa.

4. Création de l'entreprise

4.1 Nom et logotype de l'entreprise

L'entreprise va se nommer « Accrobranche Anella Verda S.Coop ».

Le logotype est un cercle qui a le périmètre de couleur vert. Dans le cercle il y a une feuille de couleur vert sur un fond gris. En bas du cercle, il y a le texte « Accrobranche Anella Verda S.Coop.C » en couleur noir. Finalement, dessus le nom de l'entreprise il y a le texte « Aventure + Nature + Anella Verda ».



Illustration 1: Logotype de l'entreprise.
Source : Élaboration personnelle

Ce logotype représente la nature parce que l'activité de l'entreprise est dans la nature. Le texte « Accrobranche Anella Verda S.Coop.C » est le nom de la coopérative. Finalement, le texte « Aventure + Nature + Anella Verda » est la devise de l'entreprise.

4.2 Le statut juridique de l'entreprise

Un statut juridique c'est « l'identité » légale qui prend l'entreprise selon le nombre de personnes associés et leur responsabilité en cas de faillite. Adopter un type où un autre de forme juridique a des avantages et des inconvénients.

Forme juridique	Caractéristiques principales
Entrepreneur individuel	<ul style="list-style-type: none"> - Une seule personne peut devenir entrepreneur individuel. - On n'a pas besoin de capital minimum pour devenir entrepreneur individuel. - Il faut s'inscrire au Trésor Public et à la Sécurité Sociale - Il faut payer l'Impôt sur les revenus des Personnes Physiques. - En cas de non-paiement, la responsabilité est sur tes biens présents et futurs.
Société Limité (SL)	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut un minimum d'une personne pour créer une SL. - Il faut avoir un minimum de 3.000 euros de capital de fondation. Le capital doit être totalement souscrit et dépensé. Le capital est divisé en participations. - La responsabilité en cas de non-paiement c'est le capital investi pour chaque associé. - Il faut payer l'Impôt des Sociétés sur les bénéfices.
Société Limité Nouvelle Entreprise (SLNE)	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut un minimum d'une personne et un maximum de 5 pour créer une SLNE. - Il faut avoir un minimum de 3.012 euros de capital de fondation et un maximum de 120.202 euros. Le capital doit être totalement dépensé. Capital divisé en participations. - La responsabilité en cas de non-paiement c'est le capital investi pour chaque associé. - Il faut payer l'Impôt des Sociétés sur les bénéfices. Les SLNE ont de l'aide fiscale.
Société Anonyme (SA)	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut un minimum d'une personne pour créer une SA.

	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut avoir un minimum de 60.000 euros de capital de fondation. Le capital doit être un 25% minimum souscrit où dépensé. Capital divisé en actions. - Transmission libre d'actions. - La responsabilité en cas de non-paiement c'est le capital investi pour chaque associé. - Il faut payer l'Impôt des Sociétés sur les bénéfices.
Société Coopérative (S. Coop)	<ul style="list-style-type: none"> - Forme juridique sans finalité lucrative. - Il faut un minimum de 3 personnes pour créer une S Coop. - Il ne faut pas avoir un capital minimum de fondation. Le capital doit être un 25% minimum souscrit et dépensé. - La responsabilité en cas de non-paiement c'est le capital investi pour chaque associé. - Il faut payer l'Impôt des Sociétés sur les bénéfices.

Tableau 1: Caractéristiques principales des formes juridiques des entreprises. **Source:** Élaboration personnelle

Le statut juridique choisi est celui d'une Société coopérative (S. Coop)

4.2.1 Pourquoi adopter le statut juridique de coopérative ?

1. Découverte du coopérativisme.

En cours d'économie de l'entreprise, on avait étudié les formes juridiques d'une entreprise et il y avait les coopératives.

Un jour, on est allé visiter une coopérative, « Mengem Bages »⁶. Elle offre des aliments bio. La coopérative fait le lien entre le petit producteur qui a des produits bio et il ne peut pas faire de la concurrence aux grandes surfaces, et le client qui veut manger de la nourriture bio, en payant un coût un peu plus cher pour le produit qu'au supermarché, mais en sachant d'où viennent les produits écologiques.

La responsable de la visite guidé nous a expliqué les valeurs du coopérativisme. La découverte de ces valeurs m'a porté à choisir le statut juridique de coopérative.

2. But du projet.

À la partie de mon avant-propos, j'ai annoncé que mon entreprise, va offrir des activités de loisirs dans l'Anella Verda afin de la faire connaître mieux à Manresa et aux alentours.

Le but du projet et de l'entreprise ne devrait pas être de chercher uniquement le profit économique de l'entreprise, au contraire, le profit de l'entreprise devrait avoir un rôle secondaire et par conséquent, les priorités principales du projet devraient être d'abord faire connaître l'Anella Verda à Manresa et alentours grâce à des activités de loisirs dans cet espace naturel.

En outre, je crois que la gestion de l'entreprise devrait être gérée de façon démocratique, égalitaire, les associés devraient avoir le droit de libre adhésion. En plus, l'entreprise devrait montrer un intérêt spécial pour la communauté.

En quelque sorte ces objectifs représentent les principes du coopérativisme. On peut conclure que la meilleure forme juridique pour mon projet serait une coopérative.

3. Atouts économiques

Pour créer une coopérative, selon l'article 70 de la loi 12/2015 du 9 juillet des coopératives⁷ on a besoin d'un capital minimum de fondation de 3.000 euros, à différence d'autres formes juridiques dans lesquelles on a besoin d'un capital de fondation plus élevé, comme par exemple, pour créer une Société Anonyme (SA) on a besoin d'un capital minimum de 60.000 euros.

Cette quantité d'investissement initial qu'on doit faire, me donne des avantages économiques, comme par exemple, je n'aurai pas besoin d'emprunter de l'argent à une banque et par conséquent, m'endetter. Comme pour fonder la coopérative on a besoin de peu de capitaux, on peut le partager la quantité de fondation à parties égales entre les associés. L'effort économique que chaque associé devra faire c'est très petit en comparaison si c'est qu'une seule personne qui doit payer la quantité de fondation.

4. Responsabilité patrimoniale.

La responsabilité patrimoniale des coopératives est limitée, au maximum, au capital social de l'entreprise. Cela signifie qu'en cas d'échec de la coopérative liée à la fermeture forcée pour des problèmes économiques, le capital maximum que les personnes propriétaires de la coopérative peuvent perdre ce qu'ils ont investi.

Le fait d'avoir une responsabilité patrimoniale limitée nous donne de la sûreté et sécurité pour choisir ce statut juridique de coopérative, à différence d'autres formes juridiques de responsabilité patrimoniale illimitée comme par exemple, l'entreprise individuelle que la responsabilité illimitée fait qu'en cas d'échec par des raisons économiques, l'endettement va se payer avec les biens présents et futurs de l'entrepreneur et, en plus, s'il est marié en régime de bénéficiaire (les biens de la personne et son/sa conjoint/e appartiennent aux deux personnes par des parties égales) le patrimoine à risquer est aussi ceux du/ de la conjoint/e.

5. Avantages financiers.

Selon la loi 20/1990 du 19 décembre du règlement de fiscalité des coopératives⁸, son article 7 intitulé « coopératives spécialement protégées : Leur considération fiscal » dit « Le types de coopératives de premier degré, qui vont être spécialement protégées et pourront posséder, avec les conditions de cette loi, des bénéfices fiscaux établis aux articles 33 et 34 sont :

a) Coopératives de travail associé »

Les articles 33 et 34 de cette même loi qui règlent les bénéfices des coopératives considérés spécialement protégés où il y a le type de travail associé ont des avantages fiscaux envers les autres types d'entreprise. Par exemple, l'Impôt de Sociétés de ce type de coopératives c'est du 20% à la base imposé envers le 25/30% qui doivent payer le reste d'entreprises par une activité économique qui a commencé l'année 2015 ou 2016 selon l'Agence Tributaire⁹.

Le fait d'avoir des avantages fiscaux par rapport aux autres types de sociétés fait qu'avec la forme juridique de coopérative, on économise de l'argent par rapport à la fiscalité.

4.2.2 Les principes du coopérativisme

Avec la création d'une coopérative, il faut accepter les principes et valeurs du coopérativisme mises en place par l'Alliance Internationale des Coopératives¹⁰.

La coopérative « Accrobranche Anella Verda » va suivre les valeurs du coopérativisme.

Les valeurs du coopérativisme sont les suivants:

- a) L'entraide
- b) L'Auto responsabilité
- c) La démocratie
- d) L'égalité
- e) L'équité
- f) La solidarité

Ces valeurs sont mises en pratique à travers les principes du coopérativisme:

1. Adhésion volontaire et ouverte
2. Contrôle démocratique exercé par les membres
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Éducation, formation et information
6. La coopération entre coopératives
7. Souci de la communauté

4.2.3 Le type de coopérative

Une fois vus les raisons pour créer la coopérative, il faut savoir quel type de coopérative va être celle qu'on va créer.

Selon l'article 109 de la loi 12/2015 du 9 juillet, des coopératives intitulée « Classification », le point numéro 1 dit : « Les coopératives de 1^{er} degré se classent en :

- a) Agraires
- b) Maritimes, fluviales et lacustres
- c) D'assurances
- d) De consommateurs et usagers
- e) De crédit
- f) D'enseignement
- g) De logement
- h) De santé
- i) De services
- j) De travail associé
- k) Intégrales »

Et selon l'article 130 de la même loi, le point numéro 1 dit « Les coopératives de travail associé sont celles qui associent, un minimum de deux personnes physiques qu'avec son travail, ils produisent biens où services pour troisièmes personnes ».

Après avoir lu les articles 109 et 130 de la loi, la coopérative va être de 1^{er} degré et de travail associé parce que son activité va être de rendre des services à l'Anella Verda de Manresa à travers d'un parc de loisirs.

4.3 Démarches administratives

Pour créer une coopérative, il faut suivre deux types de démarches administratives¹¹: Celles de constitution d'une coopérative et celles de début d'activité.

Démarches pour la constitution d'une coopérative :

- Choisir le nom de la coopérative. (Registre des Coopératives)
- Rédiger les statuts sociaux.
- Célébration de l'assemblée constituante.
- Ouverture d'un compte bancaire. Première cotisation du capital social. (Banque)
- Obtenir l'Acte publique de constitution. (notaire)
- Demander le formulaire du CIF provisionnel. (Agence Tributaire)
- Faire l'autoliquidation de l'impôt de la Generalitat de Catalunya ITP-ATJ (Impôt de Transmissions Patrimoniales et Actes Juridiques Documentés) (Direction Générale de Contributions du Département de Vice-présidence, d'Économie du Trésor Publique de la Generalitat de Catalunya)
- Inscription de la Société au Registre de coopératives
- Demander le CIF définitif (Agence Tributaire)
- Acquérir la documentation Sociale (Registre de Coopératives)

Démarches pour initier l'activité

- Faire la déclaration censée. Début de l'activité. (Agence Tributaire)
- Faire l'inscription de la coopérative à la Sécurité sociale. (Trésorerie de la Sécurité Sociale)

- Obtenir le permis municipal d'ouverture d'établissement (Mairie du lieu de l'activité)
- Faire la communication d'ouverture du centre de travail (Département de Travail, Affaires sociaux et Familles de la Generalitat de Catalunya)

4.4 Les statuts de fonctionnement de l'entreprise

Les statuts de fonctionnement de l'entreprise est un document où se trouvent les normes juridiques de fonctionnement d'une entreprise, en ce cas, une coopérative.

Selon article 16 de la loi 12/2015 du 9 juillet, des coopératives intitulé «Contenu minimum des statuts sociales » le point numéro 1 dit « Les statuts qui doivent régir le fonctionnement de la coopérative, ils doivent y avoir, comme minimum, les éléments suivants :

- a) La dénomination de la société.
- b) Le domicile social.
- c) L'objet social.
- d) La zone territoriale de l'activité de la coopérative principale.
- e) Les différents types d'associés, les conditions d'admission et démission ; le cas de démission justifiée, les droits et les devoirs des associés, signalant le compromis ou la participation minimale qu'on espère d'eux aux activités de la coopérative, et l'équivalence, si nécessaire, entre les voix sociaux et l'activité du coopérativisme pour l'attribution des voix pondérés.
- f) Les normes de discipline sociale, la typification des fautes et sanctions ayant en compte ce qui établit l'article 36.
- g) Le capital minimum de la coopérative et la détermination de la contribution obligatoire minimale initiale des différents types d'associés, en établissant si les contributions au capital peuvent donner de l'intérêt.

- h) La régulation du droit de remboursement des contributions des associés au capital social et le régime de transmission de celles.
- i) **(Cet article n'est pas appliqué à notre type de coopérative).**

« Les coopératives de 1^{er} degré qui ne sont pas de travail associé et les de 2^{ème} degré, comment est-ce qu'on reconnaît comme des associés de travail les employés qui le demandent, les équivalences pour en assurer la participation équilibré et équitable aux obligations et aux droits sociaux politiques et économiques. »
- j) Les critères d'application des résultats, avec la détermination des pourcentages des excédents qui doivent se destiner aux fonds sociaux obligatoires.
- k) La forme et le délai pour convoquer l'assemblée générale, et aussi le régime d'adoption des accords.
- l) La structure, le régime d'actuation, la nomination et l'élimination des organes sociaux d'administration qui aient un caractère obligatoire et les organes facultatifs prévus.

Après avoir vu les points essentiels que la loi indique qu'il faut qu'il y ait aux statuts de fonctionnement des coopératives de travail associé, les statuts de fonctionnement de ma coopérative vont être :

Les statuts de fonctionnement de l'entreprise

Accrobranche Anella Verda S.Coop.C

Titre I: Dénomination, objet, durée et domicile

Article 1: Dénomination de la société

Article 2: Objet de la société

Article 3: Durée de la société

Article 4: Siège sociale de la coopérative

Article 5: Zone territoriale d'activité de la coopérative

Titre II: Les associés

Article 6 : Associés

Article 7 : Admission des associés

Article 8 : Apport de capital pour devenir associé

Article 9 : Droits et devoirs des associés

Article 10 : Fautes et sanctions

Titre III: Organismes de la coopérative

Article 11 : Organismes de la coopérative

Article 12: L'Assemblée Générale

Article 13: Compétences de l'Assemblée Générale

Article 14 : Types d'assemblées

Article 15 : Assemblée Générale Ordinaire

Article 16 : Assemblée Générale Extraordinaire

Article 17 : Accords de l'Assemblée

Article 18 : Acte des Assemblées

Article 19 : Direction de la Coopérative

Titre IV : Économie de la coopérative

Article 20 : Responsabilité patrimoniale des associés

Article 21 : Capital social

Article 22 : Contributions obligatoires

Article 23 : Contributions facultatives

Article 24 : Conséquences économiques de la renonce d'un associé

Titre V: Résultats annuels, publication, vérification, ratification et partage des bénéfices

Article 25 : Résultats annuels

Article 26 : Publication des résultats annuels

Article 27 : Vérification des résultats annuels

Article 28 : Ratification des résultats annuels

Article 29 : Partage des bénéfices

Titre VI: Modification des statuts, dissolution et liquidation de la coopérative

Article 30 : Modification des statuts sociaux

Article 31 : Fusion de la coopérative

Article 32 : Dissolution et liquidation

Article 33 : Désignation des personnes responsables de la liquidation

Article 34 : Partage du capital social

Article 35 : Dernières opérations

Titre I: Dénomination, objet, durée et siège social

Article 1: Dénomination de la société

1. La société se nomme "Accrobranche Anella Verda, S.Coop.C. ", elle a la forme de société coopérative, de nationalité espagnole et elle va fonctionner selon les présents statuts. Les situations qui ne sont pas comprises dans le présent statut, vont se solutionner selon les lois des coopératives.

Article 2: Objet de la société

1. L'objet de la société est d'offrir des services de loisirs à l'Anella Verda de Manresa.

Article 3: Durée de la coopérative

1. La coopérative a une durée indéfinie.
2. La coopérative a commencé son activité d'exploitation des services de loisirs le jour où les présents statuts ont été rendus au Registre Mercantile par les trois associés qui constituent la coopérative.

Article 4: Siège social de la coopérative

1. Le siège social de la coopérative se trouve à l'Avenue Bases de Manresa, 152, 4t, 1a 08243 Manresa (Barcelona), Espagne.

Article 5: Zone territoriale d'activité de la coopérative.

1. La zone d'activité de la coopérative va être l'Anella Verda de Manresa.

Titre II: Les associés

Article 6: Associés

1. Les personnes physiques ou juridiques qui vont être considérés comme associés sont celles qui :
 - a. Ont signé l'acte de constitution de la coopérative.
 - b. Ont payé la cotisation minimale de capital social.
2. La coopérative est constituée avec un minimum de trois associés.

Article 7: Admission des associés

1. Pour devenir associé, il faut suivre les suivantes étapes :
 - a) Remplir le formulaire de données qui se trouve au site web de la coopérative.
 - b) La direction de la coopérative va contacter avec le futur associé pour faire un entretien afin de connaître les intérêts personnels de l'associé, les motivations...
 - c) La direction va proposer des tâches, et projets au futur associé pour s'engager pendant un période d'épreuve de 6 mois de durée. Pendant le période d'épreuve, l'associé va être conseillé et surveillé par des membres de la coopérative.

- d) Une fois terminé le période d'épreuve, la direction va décider si le futur associé a réussi le période d'épreuve.
- e) Si la direction donne un résultat positif, la personne devient associée de plein droit et il doit apporter la cotisation de capitale établi aux statuts.
- f) Par contre, si la direction donne un résultat négatif, elle va établir un nouveau période d'épreuve pour que le candidat à associé puisse réussir le période d'épreuve

Article 8: Apport de capital pour devenir associé

- 1. Pour devenir associé il faut payer une cotisation d'argent établie aux présents Statuts.
- 2. Les associés peuvent utiliser la capitalisation de son chômage afin de pouvoir apporter l'argent nécessaire.
- 3. Les associés peuvent se diviser la cotisation économique en parties plus petites en fonction de sa situation financière personnelle.
- 4. Pour avoir la possibilité de la division de la cotisation, il faut parler avec la Direction de la coopérative pour arriver dans un accord par rapport au délai et la quantité d'argent à payer.

Article 9: Droits et devoirs des associés

- 1. Les droits des associés sont les suivants:
 - a) Tout associé a droit à participer aux projets réalisés par la coopérative.
 - b) Tout associé a droit à participer aux décisions de la coopérative.
 - c) Tout associé a droit à demander et à recevoir de l'information.
 - d) Tout associé a droit à la parole et à vote à l'Assemblée Générale.
 - e) Tout associé a droit à recevoir les bénéfices obtenus de l'activité de la coopérative selon les accords de l'Assemblée Générale.

- 2. Les devoirs des associés sont les suivants:
 - a) Les associés ont le devoir de participer aux projets de la coopérative.
 - b) Les associés ont le devoir d'assister à l'Assemblée Générale.
 - c) Les associés ont le devoir d'accepter les accords de l'Assemblée Générale

- d) Les associés ont le devoir de payer les contributions obligatoires établis aux statuts et par accord de l'Assemblée Générale.
- e) Les associés ont le devoir d'accepter les responsabilités que lui ont confié les membres de la coopérative, sauf en causes justifiées.
- f) Les associés ont le devoir de ne pas travailler, participer ou collaborer dans des autres entreprises du même secteur d'activité.
- g) Les associés ont le devoir de garder en secret l'information confidentielle de la coopérative.

Article 10: Fautes et sanctions

1. Les fautes de comportement et de non-respect des statuts entre autres, commises par les associés de la coopérative, vont être étudiées par la direction de la coopérative qui va décider les sanctions pertinentes selon la gravité des faits.

Titre III: Organismes de la coopérative

Article 11: Organismes de la coopérative

1. La coopérative va être formée par les suivants organismes:
- a) Assemblée Générale
 - b) Direction de la Coopérative

Article 12: L'Assemblée Générale

- 1. L'Assemblée Générale la forment tous les associés de la coopérative.
- 2. Les accords pris par l'Assemblée Générale doivent être respectés par tous les associés de la coopérative.

Article 13: Compétences de l'Assemblée Générale

1. Les compétences de l'Assemblée Générale vont être les suivantes :
- a) Nommer et cesser les membres de la direction de la coopérative.
 - b) Approuver la gestion sociale de la coopérative et les résultats économiques et de situation financière.

- c) Approuver la quantité à apporter pour les associés pour qu'ils puissent devenir des associés de plein droit.
- d) Modification des statuts sociaux.
- e) Fusion de la coopérative avec autres.
- f) Dissolution et liquidation de la coopérative.
- g) Autres choses qui doivent être approuvées par l'Assemblée Générale à pétition des associés.

Article 14: Types d'assemblées

1. Il y a deux types d'Assemblées qui peuvent être convoquées :
 - a) Assemblée Générale Ordinaire
 - b) Assemblée Générale Extraordinaire

Article 15: Assemblée Générale Ordinaire

1. L'Assemblée Générale Ordinaire doit avoir lieu, au moins, une fois par an dans les 6 mois après chaque exercice économique.
2. Le but de l'Assemblée Générale Ordinaire est d'approuver la gestion de la Direction de la coopérative et approuver les résultats économiques annuels.
3. Les associés peuvent présenter des propositions pour voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.
4. Tous les associés ont droit à voix et à vote à l'Assemblée Générale.
5. L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par la Direction de la coopérative.

Article 16: Assemblée Générale Extraordinaire

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire a lieu pour voter des choses spécifiques qui ne peuvent pas attendre à l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. L'Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par la Direction de la Coopérative où par deux tiers des associés qui doivent présenter un formulaire de pétition de convocation à la direction de la coopérative.
3. La date de convocation de l'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire doit être connue, au moins, une semaine avant du jour de célébration.

Article 17: Accords de l'Assemblée

1. Une proposition votée à l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire est considérée approuvée lorsqu'il y a la moitié plus un de voix émis par les associés favorables.
2. Les votations de modification des statuts, fusion de la coopérative et liquidation et dissolution de la société doivent être approuvées, au moins, par deux tiers de voix favorables de l'Assemblée.

Article 18: Acte des Assemblées.

1. Deux personnes vont rédiger l'acte des réunions de l'Assemblées Ordinaire et Extraordinaire.
2. L'acte des réunions de l'Assemblée doit être signé par les associés.
3. Les actes vont être publiées sur la page web de la coopérative avec un délai maximum d'un mois à partir de la date de la célébration des Assemblées.

Article 19: Direction de la Coopérative

1. La Direction de la Coopérative est formée par 3 membres.
2. Les membres de la direction de la coopérative sont élus par l'Assemblée Générale par une période de 3 ans.
3. Les associés ayant une antiquité minimale de 2 ans à la coopérative ont le droit d'être élus comme membres de la Direction de la Coopérative.
4. Le but de la Direction de la Coopérative est de gérer l'activité de la coopérative au quotidien.
5. La Direction de la Coopérative doit impérativement accomplir les accords de l'Assemblée Générale.

Titre IV: Économie de la coopérative

Article 20: Responsabilité patrimoniale des associés

1. La responsabilité patrimoniale des associés se limite au capital maximum qu'ils ont apporté à la coopérative.

Article 21: Capital social

1. Le capital social de la coopérative est l'ensemble des apportations des associés.
2. Le capital social minimum de la coopérative est de 3.000 euros.

Article 22: Contributions obligatoires

1. On considère contribution obligatoire celle que l'associé ne peut pas choisir de payer.
2. La contribution obligatoire pour devenir associé de plein droit est de 1.500 euros.
3. Si la coopérative a une mauvaise situation économique, l'Assemblée Générale peut décider s'il faut apporter une autre contribution obligatoire afin d'améliorer la situation économique.

Article 23: Contributions facultatives

1. On considère contribution facultative celle que l'associé peut choisir s'il veut la payer.
2. L'associé peut décider la quantité facultative de payer qu'il veut.

Article 24: Conséquences économiques de la renonce d'un associé

1. Quand un associé demande la renonce à la coopérative, les conséquences économiques de l'associé sont les suivantes:
 - a) La quantité de contribution obligatoire ne peut pas la récupérer.
 - b) Les quantités facultatives qu'il a apportées, il peut les récupérer.

Titre V: Résultats annuels, publication, vérification, ratification et partage des bénéfices

Article 25: Résultats annuels

1. Chaque année, la coopérative va élaborer un compte de résultats pendant la période d'une année naturelle (du 1^{er} janvier au 31 décembre).
2. La coopérative va donner des résultats économiques de chaque trimestre les mois d'avril (pour le premier trimestre) juillet (pour le deuxième

trimestre), octobre (troisième trimestre) et janvier (pour le quatrième trimestre de l'année antérieur).

3. La coopérative va aussi élaborer un bilan de la situation financière à la fin d'année.

Article 26: Publication des résultats annuels

1. Les résultats économiques et financiers de l'entreprise vont être publics et publiés à la page web officielle de la coopérative.

Article 27: Vérification des résultats annuels

1. L'entreprise va commander chaque année un audit de comptes externe afin de valider la comptabilité, la situation financière de l'entreprise et les résultats.
2. Les résultats de l'audit externe vont être aussi publiés sur la page web.

Article 28: Ratification des résultats annuels

1. L'Assemblée Générale devra voter et ratifier les résultats donnés par la direction de la coopérative.

Article 29: Partage des bénéfices

1. Une fois connus le bénéfice total de l'activité après impôts la coopérative les partagera de la façon suivante :
 - a) Le 30% des bénéfices sera gardé pour l'activité de la coopérative afin de pouvoir continuer son activité.
 - b) La coopérative donnera le 35% des bénéfices au Fond de Réserve Obligatoire qui a pour but d'améliorer économiquement la société.
 - c) Le 35% des bénéfices vont se partager avec les associés à parts égales.

Titre VII: Modification des statuts, dissolution et liquidation de la coopérative

Article 30: Modification des statuts sociaux

1. La coopérative donne un délai du 1er jusqu'au 31 janvier de chaque année pour accepter des réformes des statuts.
2. Les personnes désirant faire un changement de statuts doivent rédiger un écrit à la direction de la coopérative en exposant son changement.
3. La direction aura un délai de 10 jours pour décider si on accepte la proposition de changement.
4. Si la direction de coopérative accepte la proposition de changement, celle va se voter à l'Assemblée Générale Annuelle afin que les associés acceptent où refusent les propositions de changement.

Article 31: Fusion de la coopérative

1. La coopérative peut se fusionner avec une autre coopérative, seulement dans le cas que l'objet social des deux coopératives soit compatible.
2. La fusion de la coopérative doit être acceptée, au moins, pour deux tiers de voix favorables de l'Assemblée Générale.
3. L'accord doit être publié au « Diari Oficial de la Generalitat de Catalunya » et aux autres lieux qui indique la loi.
4. Avant d'officialiser l'accord, la coopérative doit payer toutes ses dettes.
5. Les personnes associés à la coopérative le jour de la fusion et le capital social qui reste, vont être intégrées à la nouvelle coopérative.

Article 32: Dissolution et liquidation

1. La coopérative peut se dissoudre et se liquider selon les causes suivantes :
 - a) Finalisation de l'objet social où impossibilité de le réaliser.
 - b) Acceptation par deux tiers de voix affirmatifs à l'Assemblée Générale de la liquidation de la coopérative.
 - c) Réduction du nombre d'associés minimum selon la loi pendant une année.

- d) Réduction du capital social au dessus du minimum indiquée par la loi pendant une année.
- e) Fusion de la coopérative avec une autre.
- f) Autres situations comprises à la loi.

Article 33: Désignation des personnes responsables de la liquidation

1. La direction de la coopérative va désigner les personnes responsables de gérer la liquidation de la société.

Article 34: Partage du capital social

1. Le capital social qui reste à la coopérative au moment de la liquidation de la société va se partager de la façon suivante:
 - a) Payer les dettes sociales.
 - b) Retourner la contribution économique des associés.
 - c) La quantité qui reste va se donner aux Fonds de Réserve obligatoire.

Article 35: Dernières opérations

1. Une fois la société a été liquidée, l'Assemblée Générale, doit approuver le bilan final.
2. Une fois le bilan final a été approuvé, la société est officiellement liquidée.

5. Le marché cible

5.1 Étude de marché

L'étude de marché c'est un outil qu'on utilise pour connaître le marché et savoir si un nouveau bien ou service va être accepté par les futurs clients ou non.

Il s'agit d'obtenir et analyser des données qui nous vont donner de l'information sur le marché auquel nous voulons étudier.

Il y a deux types de données : les primaires où la personne qui fait la recherche obtient des données de sa propre source et les secondaires où la personne qui fait la recherche les obtient d'une source qui n'est pas d'élaboration personnelle, comme par exemple internet, les livres, les études sur la consommation d'un bien où un service...

Pour mon étude de marché, je vais faire des enquêtes aux élèves du lycée Lluís de Peguera pour connaître s'ils voudront aller au parc de loisirs à l'Anella Verda de Manresa.

En plus, je vais analyser la situation géographique des installations, la concurrence, et mon public potentiel.

5.1.1 Réalisation d'Enquêtes

Je vais réaliser une enquête aux ados de 12 à 16 ans qui habitent à Manresa parce qu'ils sont les clients cibles du parc d'aventure.

Selon la mairie de Manresa, le 1^{er} janvier 2017 il y avait 3708 personnes qui habitaient à Manresa et qui avaient de 12 à 16 ans¹².

Comme réaliser 3708 enquêtes c'est une tâche difficile et compliquée à gérer, on a décidé de faire un échantillon représentatif. La formule mathématique qui est à continuation sert à savoir selon quelques paramètres combien d'enquêtes faut-il faire pour affirmer qu'on a un échantillon représentatif.

Formule pour savoir combien d'enquêtes il faut faire pour avoir un échantillon représentatif ¹³

$$n = \frac{k^2 * p * q * N}{(e^2 * (N - 1)) + k^2 * p * q}$$

« n » = numéro d'enquêtes à réaliser

« N » = Numéro de la population objet d'étude.

« k » = Constante qui représente le niveau de confiance envers les données qu'on obtient.

Les valeurs k les plus utilisés et leur niveau de confiance

K	1.15	1.28	1.44	1.65	1.95	2	2.58
Niveau de confiance	75%	80%	85%	90%	95%	95,5%	99%

Tableau 2: La valeur "k" en fonction du niveau de confiance qu'on a envers les données. Source: Page web

« e » = L'erreur de l'échantillon désiré. C'est la différence de résultat qu'il pourrait y avoir entre celui de l'enquête et celui qu'on pourrait avoir si on demande à toute la population objet d'étude.

« p » = Proportion d'individus qui ont la caractéristique qu'on étudie

« q » = Proportion d'individus qui n'ont pas ce qu'on étudie (1-p)

Pour notre étude de marché, les données qu'on utilisera pour savoir l'échantillon représentatif sont les suivantes :

n = ?

N = 3708

K = 1.65 (90% de confiance)

e = 0.074 (sur 1)

p = 0,5

$$q = 0,5$$

$$n = \frac{1.65^2 * 0.5 * 0.5 * 3708}{(0.074^2 * (3708 - 1)) + 1.62^2 * 0.5 * 0.5}$$

$$n = 120$$

Ce résultat nous indique qu'il faut faire 120 enquêtes pour affirmer qu'on a un échantillon représentatif.

On a choisi 120 élèves du lycée Lluís de Peguera pour les enquêter pour des raisons pratiques.

Je vais réaliser une enquête aux élèves de 5^{ème} année à 2^{nde} année du lycée Lluís de Peguera parce qu'ils sont les clients cibles du parc d'aventure.

Les élèves de 5^{ème} à 2^{nde} sont distribués au lycée de la façon suivante :

Année Scolaire	Numéro groupes	Nombre moyen d'élèves par groupe	Numéro d'élèves par année scolaire
5 ^{ème} (1 ^{er} ESO)	4	30	120
4 ^{ème} (2n ESO)	4	30	120
3 ^{ème} (3r ESO)	4	30	120
2 ^{nde} (4t ESO)	4	30	120
Total			480

Tableau 3: Distribution des élèves du lycée Lluís de Peguera. **Source:** Élaboration personnelle

Ces 120 enquêtes que je vais faire représentent un total de 4 groupes de 30 élèves du lycée. J'ai décidé d'enquêter tous les élèves d'une classe entière et ne pas prendre à l'hasard quelques élèves de chaque classe parce que mon lycée a pour but que dans chaque groupe il y ait de la variété d'élèves (des garçons et des filles par égal, des immigrants et des natifs...) parce qu'il cherche que les classes soient un reflet de la société diverse. C'est pour cette

raison que je vais enquêter un groupe à l'hasard de chaque année scolaire parce qu'il y a des élèves de différentes caractéristiques.

Pour savoir quel groupe je dois faire l'enquête, je vais faire un tirage au sort d'un numéro entre de 1 à 4 sur une page web¹⁴. Selon le numéro qui gagne le tirage va représenter la lettre du groupe que je vais enquêter.

Si le numéro qui gagne est le 1, l'enquête va se réaliser au groupe A, si le numéro qui gagne est le 2, je vais enquêter le groupe B, si le numéro qui gagne est le 3, le groupe qui sera enquêté sera la C et si finalement, le 4 c'est le numéro qui gagne le tirage au sort, le groupe qui répondra l'enquête sera le D.

Après avoir fait le tirage au sort, les numéros qui ont gagné sont les suivants :

Résultats du tirage au sort	
Numéro de tirage au sort	Numéro gagnant du tirage au sort
Tirage au sort numéro 1	1
Tirage au sort numéro 2	2
Tirage au sort numéro 3	4
Tirage au sort numéro 4	1

Tableau 4: Résultats du tirage au sort. **Source:** Élaboration personnelle

Ça signifie que les groupes auxquels je dois faire l'enquête sont les suivants :

Année scolaire	Lettre du groupe
5 ^{ème} (1 ^{er} ESO)	A
4 ^{ème} (2 ⁿ ESO)	B
3 ^{ème} (3 ^r ESO)	D
2 ^{nde} (4 ^t ESO)	A

Tableau 5: Groupes auxquels on va réaliser l'enquête. **Source:** Élaboration personnelle

Dans l'enquête à laquelle les élèves vont répondre, il y a des questions sur la connaissance de ce que c'est un parcours d'aventure. On trouve aussi des

questions sur si l'enquêté est allé aux parcs d'aventure, avec qui va aux parcs d'aventure, quels parcs visite et quelles activités il aime faire. En plus, je demande s'ils iraient à Manresa dans un parc d'aventure, avec qui ils y iraient, combien de fois y iraient et combien ils seraient disposés à payer pour y aller.

Le but de l'enquête est de connaître le niveau de connaissances des enquêtés sur les parcs d'aventure, la fréquence de réalisation des parcours d'aventure, avec qui vont aux parcs d'aventure, où ils vont, pour savoir combien de kilomètres se déplacent pour arriver au parc, quels sont les activités qui aiment faire aux parcours d'aventure, l'idée de création d'un parcours d'aventure à Manresa et combien sont-ils disposés à payer pour réaliser le parcours d'aventure.

L'enquête à laquelle les élèves devront répondre se trouve à l'annexe 1 où en scannant le code QR suivant (formulaire en ligne de l'enquête).



Code QR 1: Enquête réalisé pour l'étude de marche.
Source: Élaboration personnelle

5.1.2 Résultats des enquêtes

Après avoir réalisé les enquêtes, les résultats qu'on a obtenus sont les suivants :

Question 1 : Âge

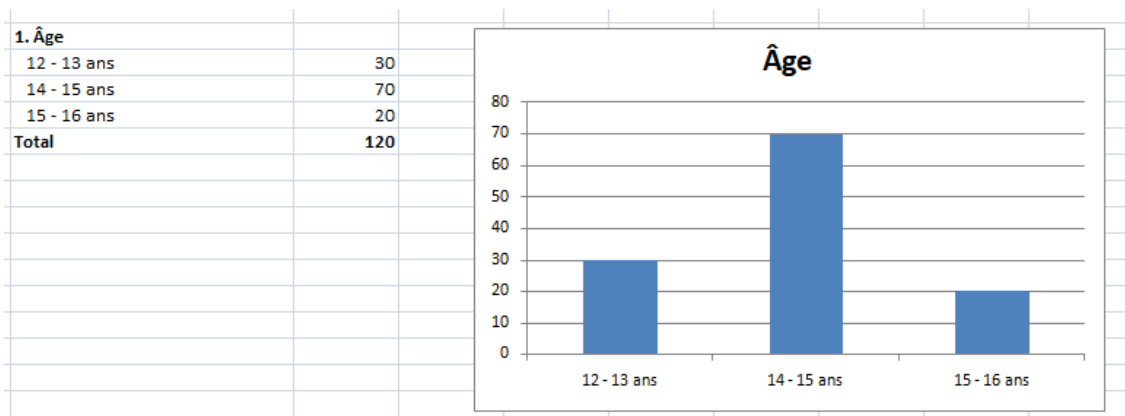


Image 1: Résultats de la question 1 de l'enquête. Source: Élaboration personnelle.

Question 2: Sexe

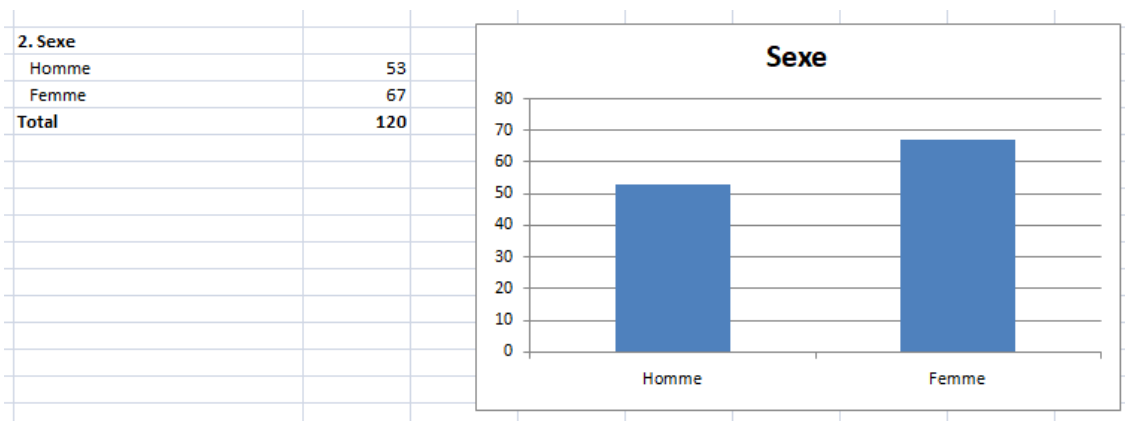


Image 2: Résultats de la question 2 de l'enquête. Source: Élaboration personnelle.

Question 3: Est-ce que tu sais ce que c'est un parc d'aventure?

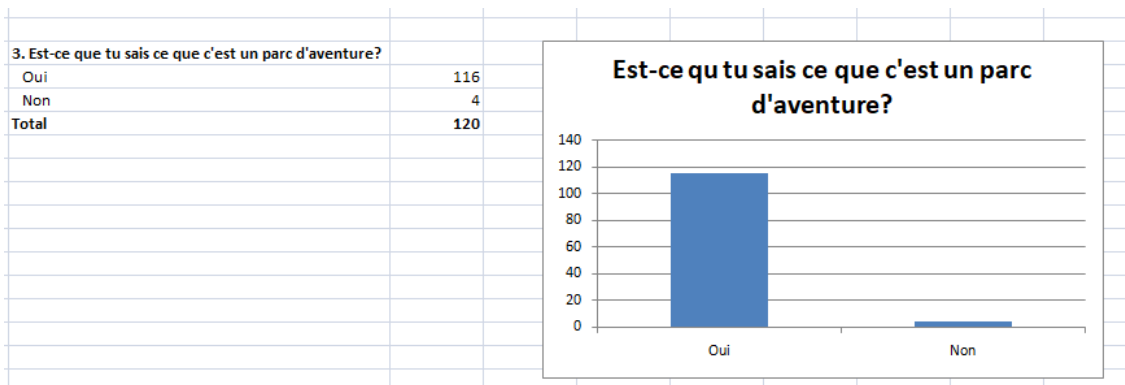


Image 3: Résultats de la question 3 de l'enquête. Source: Élaboration personnelle.

La grande majorité des enquêtés (96,6%) savent ce que c'est un parc d'aventure. Cela est très positif parce que les services qu'on va offrir sont connues par nos clients cibles.

Question 4: Est-ce que tu es allé(e) dans un parc d'aventure ?



Image 4: Résultats de la question 4 de l'enquête. **Source:** Élaboration personnelle.

La plupart des enquêtés (84,16%) sont allés dans un parc d'aventure. Cela signifie qu'ils connaissent comment fonctionne un parc d'aventure et ils ont déjà eu l'expérience d'y aller. Le service qu'on va offrir ne va pas être inconnu et il ne devra pas passer par « une période de découverte » comme les nouveautés doivent faire.

Question 5: En cas affirmatif, combien de parcs est-ce que tu es déjà allé(e)?

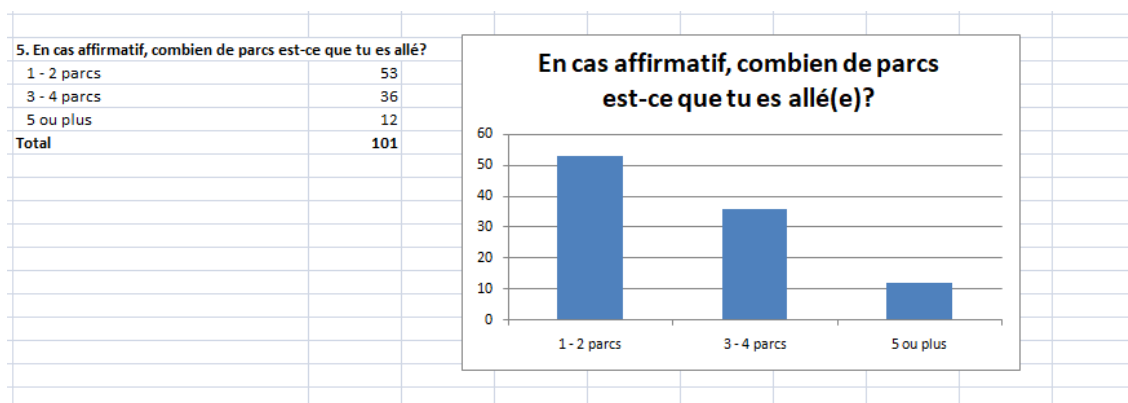


Image 5: Résultats de la question 5 de l'enquête. **Source:** Élaboration personnelle.

Presque la moitié des clients qui sont allés dans des parcs d'aventure (47,5%), sont allés dans 3 parcs ou plus. Cela représente que un 40% (sur 120) des enquêtés a beaucoup d'intérêt pour les parcs d'aventure, parce qu'ils aiment y

aller et comme l'expérience leur a plu, ils découvrent d'autres parcs. Si on fait un bon plan marketing, nos clients cibles vont venir à notre parc de Manresa parce que ce sera un nouveau parc à découvrir et près de chez eux.

Question 6: Où se trouvaient les parcs où tu es allé(e)?

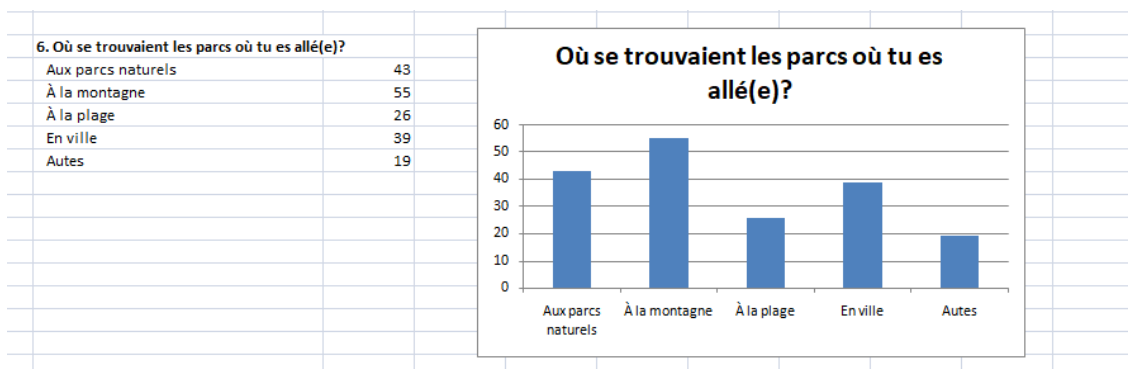


Image 6: Résultats de la question 6 de l'enquête. Source: Élaboration personnelle.

Ici on voit que les parcs qui ont plus de visites se trouvent à la montagne et aux parcs naturels. Les gens doivent se déplacer quelques kilomètres pour y aller. Par exemple, pour arriver aux parcs les plus proches de Manresa, ils doivent se déplacer 70 kilomètres environ. Offrir un parc d'aventure à Manresa évite les déplacements de longue distance que les personnes qui habitent à la région doivent faire pour pouvoir y arriver.

Question 7: Comment a été ton expérience aux parcs d'aventure?

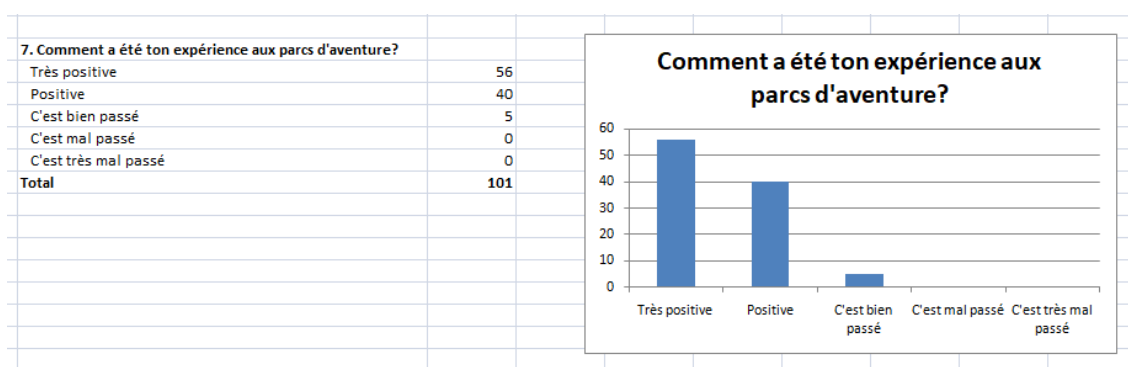


Image 7: Résultats de la question 7 de l'enquête. Source: Elaboration personnelle.

Les personnes qui sont allés au parc d'aventure répondent qu'ils ont eu une expérience très positive où positive lorsqu'ils sont allés au parc d'aventure. Si nos clients cibles aiment son expérience, il y a plus de probabilités qu'ils veuillent découvrir des nouveaux parcs, et qu'ils viennent à Manresa, parce que

selon les résultats de la question 6, nos clients doivent se déplacer pour avoir une expérience très positive où positive.

Question 8: Avec qui est-ce que tu vas aux parcs d'aventure? (plusieurs réponses sont possibles)

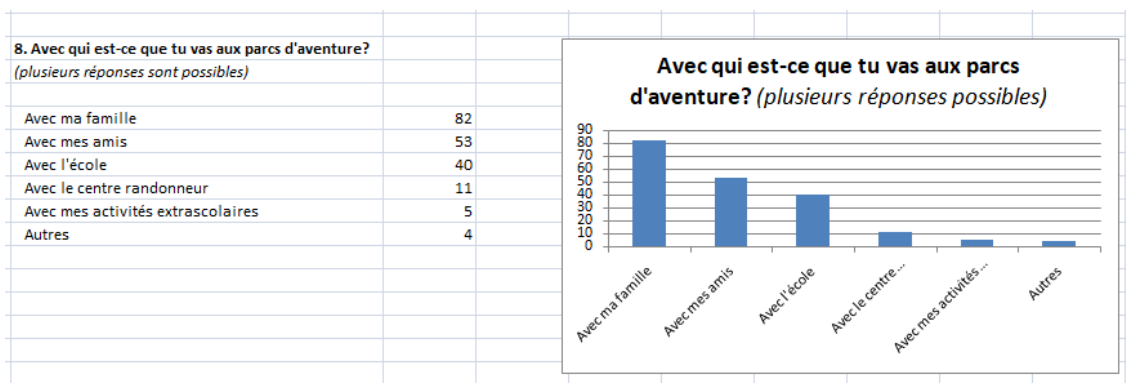


Image 8: Résultats de la question 8 de l'enquête. **Source:** Élaboration personnelle.

On voit que nos enquêtés vont aux parcs d'aventure avec sa famille, ses amis où l'école majoritairement. Cette information nous renseigne sur le type de client qui va aux parcs, et par conséquent, les stratégies de marketing qu'on va faire (voir « le plan marketing ») vont être dirigés aux clients cibles qui visitent le parc.

Question 9: Quelles activités tu aimes le plus? (plusieurs réponses sont possibles)

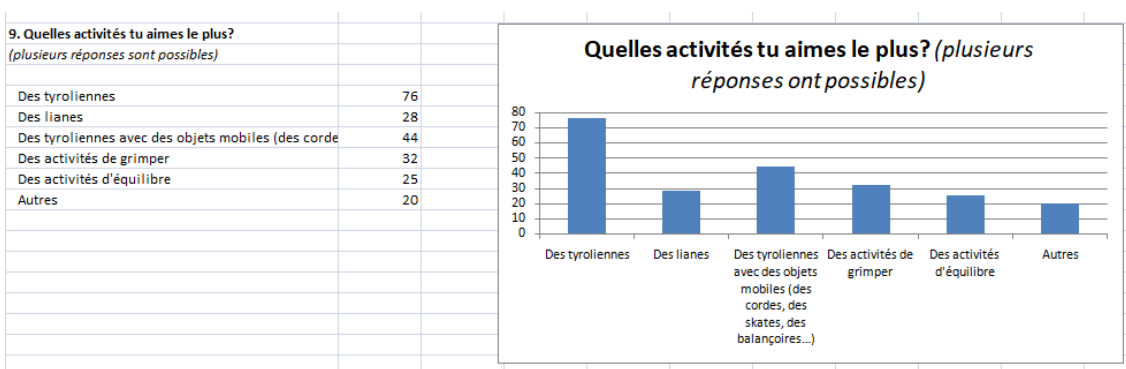


Image 9: Résultats de la question 9 de l'enquête. **Source:** Élaboration personnelle.

Les tyroliennes, les tyroliennes avec des objets mobiles et les activités de grimper sont celles que les clients aiment le plus lorsqu'ils font de

l'accrobranche aux parcs d'aventure. Cette information nous est utile lorsqu'on va faire la planification des activités des parcours. On doit tenir en compte que pour que les clients aient une expérience positive, il faut qu'ils fassent des activités qu'ils aiment.

Question 10: Qu'est-ce que tu voudrais améliorer où tu trouves qui manque aux parcs d'aventure?

Les réponses qu'on a obtenues sont d'améliorer la sécurité, les queues parce que parfois quand il y a beaucoup de monde il faut attendre pour avoir accès aux parcours.

En plus, il y a eu des suggestions qu'il y ait des lieux pour pouvoir descendre où se reposer au milieu du parcours. On a demandé qu'il y ait des fontaines d'eau pour s'hydrater et des aires de repos sans l'obligation d'acheter de la nourriture où des boissons.

On va tenir en compte ces suggestions afin d'améliorer l'expérience de nos clients au parc d'aventure.

Question 11 : S'il y avait un parc d'aventure à Manresa, tu y irais?

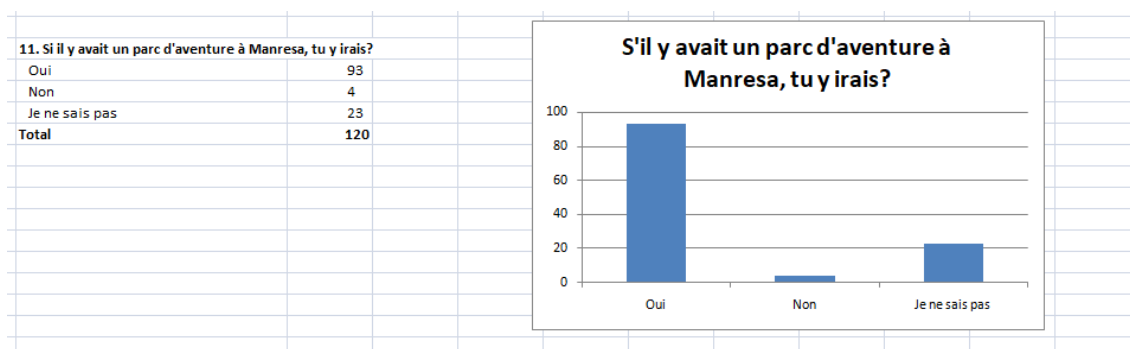


Image 10: Résultats de la question 11 de l'enquête. **Source:** Élaboration personnelle.

Un 77,5% des enquêtés iraient au parc d'aventure de Manresa parce qu'ils voudraient le découvrir et parce que ce parc sera le premier qui va être situé à l'Anella Verda de Manresa et à la région du Bages. Le 19,2% des enquêtés qui sont des personnes qui n'ont pas claire la décision d'y aller, on devra les convaincre à travers la publicité.

Question 12 : Combien serais-tu disposé à payer pour y aller ?

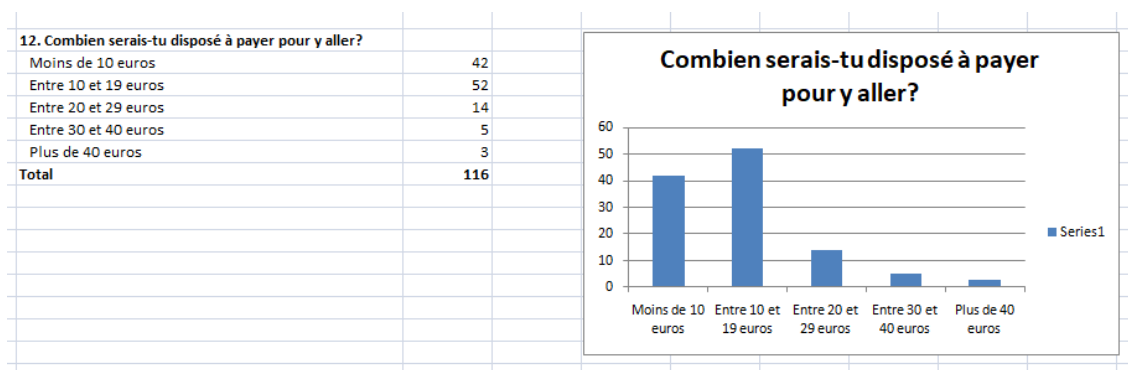


Image 11: Résultats de la question 12 de l'enquête. Source: Élaboration personnelle.

La plupart des enquêtés est disposé à payer pour aller au parc d'aventure de Manresa moins de 20 euros. Il faudra voir les prix de la concurrence, les coûts de construire le parc et le bénéfice qu'on veut obtenir de l'activité économique pour pouvoir fixer le prix.

Question 13 : Combien de fois tu y irais?

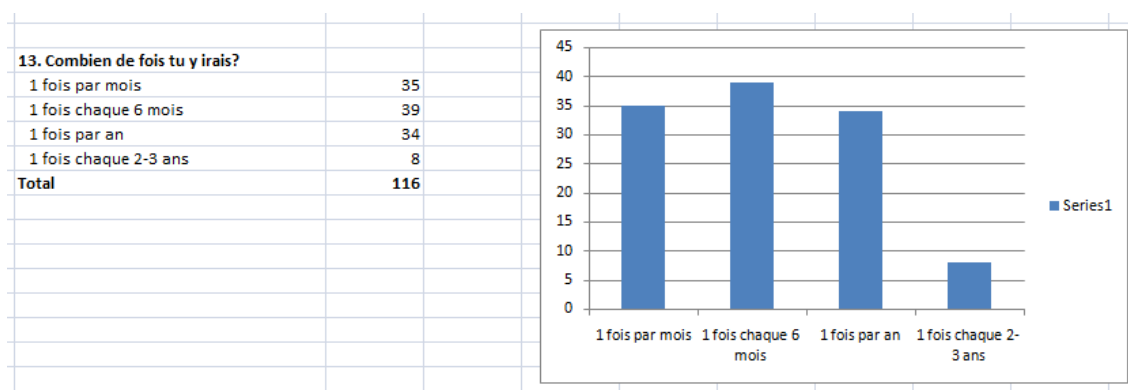


Image 12: Résultats de la question 13 de l'enquête. Source: Élaboration personnelle.

Les personnes qui ont répondu à la question 12 qu'ils iraient au parc d'aventure à Manresa (116), la plupart, 108 enquêtés (93,1%), y iraient, au moins, une fois par an (on doit supposer qu'ils aimeraient son expérience). Cette information est très positive parce que nos clients veulent retourner au parc, ce qui signifie plus de clients, et par conséquent plus de revenus pour l'entreprise.

En plus, afin d'engager les clients à retourner, chaque année, si la chiffre d'affaires va bien, il y aura des nouveautés afin que les clients reviennent pour

redécouvrir le parc. En outre, on offrira des promotions de retourner à un prix plus réduit.

Question 14 : Avec qui tu y irais? (plusieurs réponses sont possibles)

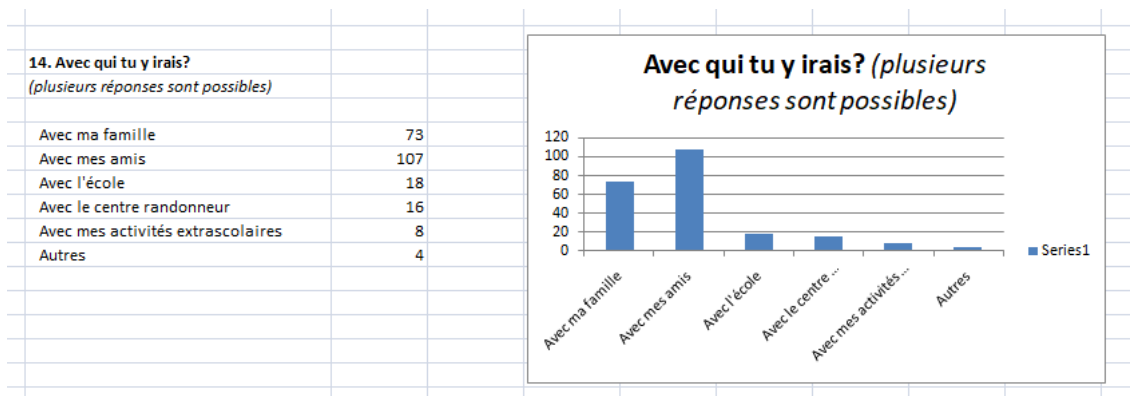


Image 13: Résultats de la question 14 de l'enquête. Source: Élaboration personnelle.

Les résultats de la question 14 qu'on a eu montrent que les enquêtés iraient aux parcs d'aventure en famille, et avec ses amis majoritairement. Cette information nous est importante, comme la question numéro 8, pour savoir les stratégies de marketing qu'on va mettre en place pour que les clients viennent à notre parc d'aventure.

Question 15: As-tu des suggestions sur la construction d'un parc d'aventure à Manresa?


Finalement, la dernière question qui se pose est de faire des suggestions sur le projet de construction du parc d'aventure. Les réponses qu'on a obtenues sont sur la situation des installations (lieu accessible à pied mais un peu éloignée du centre ville), et sur le prix (tarif réduite pour les jeunes et stationnement au parking du parc gratuit).

On va essayer de planifier notre projet avec ces suggestions.

5.1.3 L'analyse de la concurrence


Une partie indispensable des études de marché est d'étudier la concurrence. Étudier la concurrence a pour but de connaître les entreprises qui offrent le même bien ou service que notre entreprise et savoir avec qui on doit concourir.

On va analyser les deux entreprises de parcours d'aventure qui sont le plus proches à Manresa

Entreprise 1	La selva de l'aventura	
	Site web	https://www.selvaventura.com/
	Adresse	Coll de Revell s/n, 17401 Arbúcies
	Kilomètres pour y arriver en provenance de Manresa	74,6 km
	Situation géographique	Lieu accessible en voiture situé près de la sortie 202 de l'Eix Transversal (C-25)
	Services offerts	Parcours d'aventures (tyrolienne « zig-zag » et saut au vide non inclus au prix), trampoline, parcours à pied nu, gastro-rulotte
	Prix	Activité individuelle (4-18 euros pour les mineurs et (6 – 22 euros pour les adultes) et offres (13 – 33 euros pour les mineurs) et (17- 45 euros pour les adultes)
	Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Installations bien situés géographiquement. - Activités variés offertes

		<ul style="list-style-type: none"> - Site web très visuel et attractif et présence aux réseaux sociaux
	Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Le parking n'est pas ombragé. - Le chemin d'accès après avoir sorti de la route est en mauvais état. - Le prix est un peu élevé.
	Commentaire	C'est une entreprise qui offre plusieurs activités à la nature et veut que leurs clients aillent ne expérience dans la nature

Tableau 6: Analyse entreprise "La Selva d'Aventura". Source: Élaboration personnelle

Entreprise 2	Parc d'aventura port del compte	
	Site web	http://www.portdelcomte.net/index.php/ca/activitats-serveis-2/parc-d-aventura.html
	Adresse	Carr. a Pistes, s/n, 25284 La Coma i La Pedra
	Kilomètres pour y arriver en provenance de Manresa	79,4 Km
	Situation géographique	Parc situé très près des installations de la station de ski « Port del Compte ». Accès en voiture à travers des chemins étroits pour arriver à la station.

	Services offerts	- Parcours d'aventure
	Prix	De 12 à 20 euros en fonction du nombre de circuits réalisés
	Points forts	- Situé à une zone où on peut faire plusieurs activités en un matin
	Points faibles	- Ouvert seulement les week-ends les mois de juillet et septembre et le mois d'août (tous les jours) pour les individuels. Peut de disponibilité horaire. - On ne peut pas faire un circuit seulement, on doit faire tout le parcours.
	Commentaire	Le parcours d'aventure est une activité complémentaire de l'entreprise en été parce que leurs revenus sont grâce à l'exploitation de la station de ski en hiver.

Tableau 7: Analyse de l'entreprise "Parc d'aventura Port del Compte". **Source:** Élaboration personnelle

5.1.4 Le profil du client potentiel

Le client potentiel qui va nous visiter a les caractéristiques suivantes :

- Il/Elle a entre 12 et 18 ans.
- Il/Elle habite à Manresa où alentours.
- Il/Elle aime faire du sport à la nature.
- Il/Elle n'a pas peur de faire des activités en hauteur.

Comme notre client potentiel est mineur, il va probablement être accompagné par sa famille (ses parents et ses frères où sœurs si c'est le cas).

5.1.5 Situation des installations

Nôtre parc d'aventure va être situé à « cal Cuques », un endroit qui se situe à l'ouest de Manresa. Cet endroit est accessible en voiture parce qu'il se trouve très près de la route C-25 (Eix transversal) et la route C-37 (Eix Diagonal) ce qui permet un accès facile aux installations.

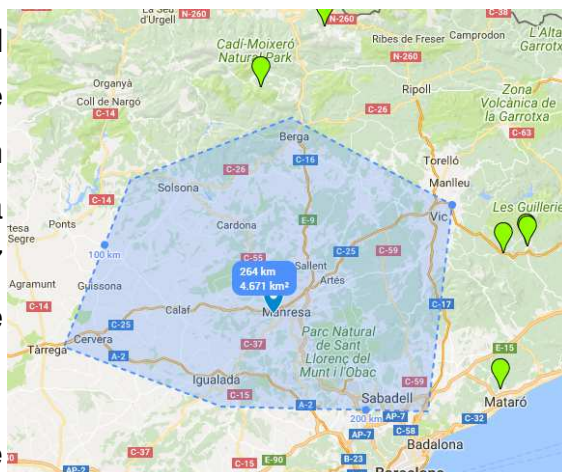


Image 14: Carte de l'aire d'influence du parc I. Source: Élaboration personnelle

L'aire d'influence du parc est celle qui se montre aux images suivantes. Nos clients principaux seront ceux qui habitent à

Manresa et alentours (Sant Joan de Vilatorrada, Santepedor, Sant Fruitós de Bages...) et, en plus, les gens qui habitent un peu plus loin de Manresa mais grâce aux routes C-25 et C-37 peuvent y arriver facilement.

Villes de l'aire d'influence du parc d'aventure à cause du facile accès aux installations grâce aux routes C-25 et C-37		
C-25		C-37
Provenance de Lleida	Provenance de Girona	Provenance d'Igualada
Cervera	Vic	Castellfolit del Boix
Calaf	Santa Maria d'Oló/Avinyó	Sant Salvador de Guardiola
Tàrrrega	Artés	Òdena /Vilanova del camí

Tableau 8: Provenance des clients du parc de loisirs. Source : Élaboration personnelle

En plus, il y aurait une autre aire d'influence un peu plus secondaire que c'est les personnes qui habitent vers Berga (Sallent, Balsareny, Navàs...), les personnes qui habitent vers Solsona (Callús, Súria, Cardona) et les personnes qui habitent vers Sabadell (El Pont de Vilomara, Sant Vicenç de Castellet, Castellbell i el Vilar, Monistrol de Montserrat, Vacarisses...).



D'autre part, les terrains de « Cal Cuques », où il va y avoir les installations du parcours d'aventure, c'est un endroit où il y a des arbres qui ont les conditions techniques pour y construire les plateformes début et fin de chaque activité et les câbles de sécurité des clients et des activités. On peut voir à continuation quelques images des arbres qu'on peut trouver aux installations du parc.

Image 15: Carte de l'aire d'influence du parc d'aventure En vert, la situation géographique de la concurrence. **Source :** Élaboration personnelle



Image 16.1 Arbre du parc d'aventure. **Source:** Élaboration personnelle



Image16.2 Arbre du parc d'aventure. **Source:** Élaboration personnelle



Image 16.3 Arbre du parc d'aventure. **Source:** Élaboration personnelle



Image 16.4 Arbre du parc d'aventure. **Source:** Élaboration personnelle



Image16.5: Arbre du parc d'aventure. **Source:** Élaboration personnelle



Image16.6: Arbre du parc d'aventure. **Source:** Élaboration personnelle

6. Le parc d'aventure

6.1 Les services du parc

Les services que l'entreprise va offrir aux clients sont les suivants :

- Service de réalisation des parcours d'aventure (payant).
- Service de formation de la sécurité en hauteur et service de surveillance et sauvetage des parcours si nécessaire par les employés du parc (service obligatoire inclus dans le service ce parcours d'aventure).
- Service de bar (facultatif et payant)
- Service de guichets pour garder les affaires personnels (situé à l'accueil et gratuit)
- Service de parking (gratuit)
- Aire de pique-nique (gratuit)
- Service de toilettes (gratuit)

Si on voit que nôtre parc a du succès, et on a du bénéfice, on offrira des autres services complémentaires au parcours d'aventure liées à la découverte de l'Anella Verda (comme par exemple des promenades autour des installations, des jeux d'orientation....) afin que les clients découvrent l'entourage naturel de Manresa. En plus, si nos clients qui sont venus reviennent, ils vont découvrir des nouvelles activités à faire et par conséquent, nos clients vont créer une relation de fidélité avec la coopérative. À niveau d'image, nos clients vont voir la coopérative qui est en amélioration et innovation constantes.

6.2. Les installations

À continuation on peut voir la carte des installations

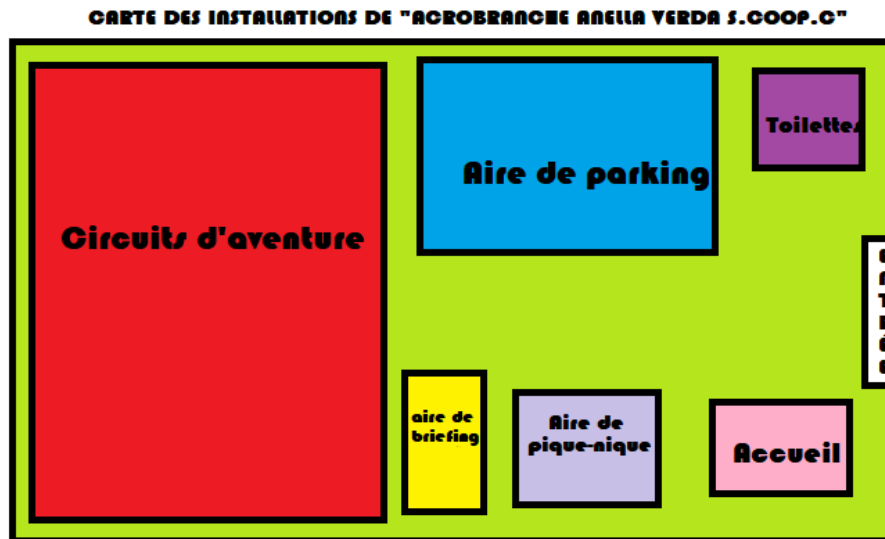


Illustration 2: Carte des installations du parc. Source: Élaboration personnelle

6.2.1. L'aire de parking

Les clients lorsqu'ils vont arriver au parc, ils pourront garer sa voiture à l'aire de parking.



Image 17: L'aire de parking du parc.

Source: Élaboration personnelle

6.2.2 L'Accueil

À l'accueil les clients pourront acheter les billets pour accéder au parc. Un moniteur vendra les billets et il résoudra les doutes des clients par rapport aux activités qu'ils vont faire.

Après avoir acheté le billet, un moniteur va mettre et serrer un harnais à chaque client qui va faire les activités du parcours d'aventure.



Image 18: L'accueil du parc. **Source:** Élaboration personnelle

6.2.3 Les parcours

Le parc aura quatre parcours d'aventure de différente difficulté avec plusieurs jeux à réaliser. En plus, il y aura une super-tyrolienne que ceux qui aiment l'adrénaline et la vitesse pourront en profiter.

À continuation, on peut voir quelques exemples de jeux qu'il y aura aux parcours.



Image 19.1: Jeux d'équilibre. **Source:** Élaboration personnelle



Image 19.2: Jeux des plateformes. **Source:** Élaboration personnelle



Image 19.3: Jeux de l'escalier d'accès au parcours. **Source:** Élaboration personnelle



Image 19.4: Jeux de l'escalier. **Source:** Élaboration personnelle



Image 19.5: Jeux de la liane. **Source:** Élaboration personnelle



Image 19.6: Jeux du réseau pour accéder au parcours. **Source:** Élaboration personnelle

6.2.4 L'aire de pique-nique et le bar

Il y aura une aire de pique-nique ombragée pour que les clients puissent manger et se reposer.



Image 20: L'aire de pique-nique du parc. **Source:** Élaboration personnelle

Un service de bar va être à disposition des clients. On va leur offrir des boissons fraîches et des snacks qu'ils pourront acheter à un prix d'un euro environ.

6.2.5 Les toilettes

Il y aura des toilettes à disposition des clients, un pour les hommes et l'autre pour les femmes.



Image 21: Les toilettes du parc. **Source:** <http://www.consmetal.es/9wcquimico.html>

6.3. La sécurité au parc

Avant de réaliser les parcours, les employés du parc vont offrir un service de sécurité en hauteur afin que les clients apprennent les consignes de sécurité pendant la réalisation de l'activité.



Image 22: Service de sécurité en hauteur par les moniteurs.

Source: Élaboration personnelle

Par rapport à la sécurité, le parc aura un système de ligne de vie continue aux circuits. Cela veut dire que lorsqu'une personne s'attache avec le mousqueton de son harnais, il ne pourra pas se détacher qu'à la fin du circuit une fois il retourne au sol. Avec ce système, on s'assure qu'il n'y a pas le risque que le client soit détaché au milieu du circuit.



Image 23.1: Système de ligne de vie continue. **Source:** Élaboration personnelle



Image 23.2: Système de ligne de vie continue pour décider quel chemin choisir. **Source:** Élaboration personnelle



Image 23.3: Harnais de sécurité. **Source:** Élaboration personnelle

Il y aura aussi des éléments de sécurité comme des ressorts à la fin des tyroliennes pour réduire l'impact.



Image 24: Ressorts pour freiner l'impact des tyroliennes. **Source:** Élaboration personnelle

En plus, des moniteurs vont être sur quelques plateformes afin d'aider les clients s'ils ont un problème avec la réalisation du parcours et ils vont s'assurer de la sécurité du client en hauteur.



Image 25: Moniteur surveillant un client.
Source: Élaboration personnelle

6.4 La signalisation du parc

En ce qui concerne la signalisation du parc, il y aura des signales qui informent où se trouvent les circuits, des dangers qu'il peut y avoir et il y aura un chemin et des aires marqués pour les accompagnateurs des clients.



Image 26.1 : Image du panneau "Breffing" du parc. Source: Élaboration personnelle



Image 26.2: Image du panneau "Tirolina zig-zag" du parc. Source: Élaboration personnelle



Image 26.3 Image du panneau "Danger" du parc. Source: Élaboration personnelle



Image 27: Chemin signalé du parc.
Source: Élaboration personnelle



Image 28: Aire d'observation des jeux du circuit. Source: Élaboration personnelle

6.5 Les horaires et le calendrier d'ouverture

Calendrier 2019

Janvier 2019							Février 2019							Mars 2019							Avril 2019										
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1		1	2	3	4	5	6	5					1	2	3	9					1	2	3	14	1	2	3	4	5	6	7
2	7	8	9	10	11	12	13	6	4	5	6	7	8	9	10	10	4	5	6	7	8	9	10	15	8	9	10	11	12	13	14
3	14	15	16	17	18	19	20	7	11	12	13	14	15	16	17	11	11	12	13	14	15	16	17	16	15	16	17	18	19	20	21
4	21	22	23	24	25	26	27	8	18	19	20	21	22	23	24	12	18	19	20	21	22	23	24	17	22	23	24	25	26	27	28
5	28	29	30	31				9	25	26	27	28				13	25	26	27	28	29	30	31	18	29	30					
Mai 2019							Juin 2019							Juillet 2019							Août 2019										
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18			1	2	3	4	5	22					1	2	27								31								
19	6	7	8	9	10	11	12	23	3	4	5	6	7	8	9	28								32							
20	13	14	15	16	17	18	19	24	10	11	12	13	14	15	16	29	15	16	17	18	19	20	21	33	22	23	24	25	26	27	28
21	20	21	22	23	24	25	26	25	17	18	19	20	21	22	23	30	22	23	24	25	26	27	28	34	29	30	31				
22	27	28	29	30	31			26	24	25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					35	26	27	28	29	30	31	
Septembre 2019							Octobre 2019							Novembre 2019							Décembre 2019										
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35								40	1	2	3	4	5	6	44					1	2	3	48							1	
36								41	7	8	9	10	11	12	13	45	4	5	6	7	8	9	10	49	2	3	4	5	6	7	8
37								42	14	15	16	17	18	19	20	46	11	12	13	14	15	16	17	50	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22	43	21	22	23	24	25	26	27	47	18	19	20	21	22	23	24	51	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29	44	28	29	30	31				48	25	26	27	28	29	30		52	23	24	25	26	27	28	29
40	30																							1	30	31					

Calendrier 1: Calendrier d'ouverture du parc Saison 2019. Source: Élaboration personnelle

Horaires d'ouverture du parc

- De 10h à 13h 30
- De 10h à 18h
- De 10h à 19h

Le dernier accès aux circuits va se réaliser 45 minutes avant la fermeture.

Le parc peut être ouvert hors ces horaires pour des groupes sous réservation.

6.6 Les tarifs

Tarifs du parc d'aventure (21% de TVA inclus)		
Enfants de 3 à 8 ans		
Circuit vert (pour les enfants de 3 à 8 ans)	6€	
Enfants à partir de 8 ans et adultes	Tarif réduit	Plein tarif
Circuit bleu	8€	10€
Circuit rouge	10€	12€

Circuit noir	12€	14€
Super-tyrolienne (3 fois)	6€	8€
Offres		
	Tarif réduit	Plein tarif
Bleu+ rouge + noir	20€	22€
Bleu + rouge + noir + Super-tyrolienne	24€	26€
Deux parcours (bleu où rouge où noir) + Super-tyrolienne	15€	17€

Tableau 9: Les tarifs du parc. **Source:** Élaboration personnelle

Les personnes de 8 à 18 ans ont le tarif réduit.

Les groupes à partir de 10 personnes auront des offres spéciales (voir «8. Le plan marketing »).

Les parcours bleu, rouge, noir et la super-tyrolienne peuvent se réaliser à partir de 8 ans.

Pour pouvoir réaliser les parcours, les clients doivent avoir des conditions physiques et psychologiques minimales. L'équipe de moniteurs va faire une évaluation pour voir si le client est capable de pouvoir réaliser l'activité.

7. Les ressources humaines

7.1 L'organigramme de l'entreprise

L'organigramme de l'entreprise va être le suivant:

Organigramme de l'entreprise « Accrobranche Anella Verda S.Coop.C »
Associé A Associé B Associé C
EJTP 1 - Employé journée à temps plein 1 EJTP 2 - Employé journée à temps plein 2 EJTP 3 - Employé journée à temps plein 3 EJTP 4 - Employé journée à temps plein 4

Tableau 10: Organigramme de l'entreprise « Accrobranche Anella Verda S.Coop.C ». Source: Élaboration personnelle

Associé :

L'associé est chargé de coordonner la gestion de la coopérative avec le reste des associés en suivant les statuts.

Les associés vont être aussi des employés de la coopérative. Il y aura un calendrier du plan de travail qui va dire chaque jour qui des associés doit aller travailler.

Les tâches de travail des associés sont les suivantes

- Vente d'entrés
- Résoudre les doutes des clients
- Équiper les clients avec son harnais de sécurité
- Expliquer les consignes de sécurité aux clients
- Offrir le service de sécurité obligatoire
- Surveiller les clients pendant la réalisation de l'activité
- Tâches liées à la conservation des installations
- Déléguer des tâches, si nécessaire aux employés
- Coordonner les employés

En plus, l'associé qui travaille chaque jour est le maximum responsable de la coopérative.

Les autres associés qui ne travaillent pas un jour concret, doivent être à disposition de l'associé qui travaille afin de lui aider et aller travailler si nécessaire.

Chaque associé va être payé selon le nombre d'heures travaillées par mois. Chaque heure travaillée sera payé au même prix qui est fixé au plan économique financier.

Employé :

Un employé est celui qui travaille pour la coopérative afin d'avoir un salaire mais il n'a pas le statut d'associé. Les tâches principales de l'employé sont les suivantes :

- Vente d'entrés
- Résoudre les doutes des clients
- Équiper les clients avec son harnais de sécurité
- Expliquer les consignes de sécurité aux clients
- Offrir le service de sécurité obligatoire
- Surveiller les clients pendant la réalisation de l'activité
- Tâches liées à la conservation des installations
- Autres tâches qui peuvent être ordonnés par l'associé

Les employés vont travailler trois jours suivis et deux jours de repos du lundi au dimanche.

Les employés ETPH 1, ETPH 2, ETPH 3 et ETPH 4 auront un contrat temporel par heures du 25 avril 2019 au 27 octobre 2019.

Chaque employé va être payé selon le nombre d'heures travaillées par mois. Chaque heure travaillée sera payé au même prix (samedi et dimanche inclus) qui est fixé au plan économique financier.

À l'annexe numéro 2 on peut voir un calendrier de la saison 2019 qui indique qui travaillera chaque jour. Chaque jour il y aura quatre personnes qui travaillent au parc (1 associé et 3 employés).

7.2 L'analyse du personnel employé

7.2.1 Le profil de l'employé

Le profil de l'employé qui travaille à la coopérative est le suivant :

- Personne jeune qui aime faire du sport
- Personne dynamique qui aime travailler en équipe.
- L'expérience acquise en postes de caractéristiques semblables est valorisé
- On n'a pas besoin d'avoir des études spécifiques, mais des diplômes de sport, et de moniteur sont valorisés.
- La connaissance de langues étrangères notamment l'anglais et le français est valorisé.

7.2.2 Le processus de recrutement

Le processus de recrutement de l'entreprise est le suivant :

- 1- L'entreprise va faire public les offres de travail sur son site web et sur des pages d'annonces d'offre de travail.
- 2- L'entreprise va étudier les dossiers des candidats à un poste de travail et va les convoquer à un entretien si nécessaire afin de connaître le profil du candidat.
- 3- Les associés sont ceux qui vont faire l'entretien avec les candidats au poste de travail (dans le cas où la coopérative ait 4 ou plus associés, un comité formé par 3 personnes va être chargé de faire l'entretien)
- 4- Après avoir fait l'entretien, les associés (où le comité si c'est le cas), vont décider qui va être le nouvel employé.
- 5- Le nouvel employé devra fournir à la coopérative les documents administratifs nécessaires pour pouvoir commencer à travailler (le numéro d'affiliation à la Sécurité Sociale et le numéro de compte bancaire).

7.3 La formation du personnel

L'entreprise va aider au financement total ou partiel de la formation des employés liée aux tâches de son poste de travail ou aux activités qui offre la

coopérative (formation sur des sports à la nature, sur la sécurité en hauteur, sur la prévention d'accidents au travail etc).

7.4 Les démarches administratives liées aux employés

Les démarches administratives que l'entreprise devra faire par rapport aux employés sont les suivantes¹⁵ :

- Demander à la Sécurité Sociale le numéro de cotisation de l'employé si c'est la première fois qu'il travaille.
- Informer à la Sécurité Sociale dans le délai prévu de l'inscription, l'arrêt et les modifications des données personnelles de l'employé.
- Présentation du contrat de travail au Service Public d'Emploi de l'État.
- Paiement des cotisations à la Sécurité Sociale

8. Le plan marketing

On va diviser notre plan marketing en deux grandes parties afin qu'il soit le plus efficace possible.

D'une part, on va créer une affiche publicitaire et une page web pour faire connaître l'entreprise et attirer des clients.

D'autre part, on va suivre les techniques du marketing mix pour faire le plan plus complet. Avec les techniques du marketing mix on va faire des réductions de prix, des promotions et tout ce qui soit nécessaire pour arriver plus et mieux à notre client cible.

8.1. Qu'est ce que c'est le marketing mix? Les 5p du marketing mixt

Une possible définition de marketing mix est qu'il « est composé pour l'ensemble d'outils dont l'entreprise dispose pour atteindre ses objectifs à travers du marché cible¹⁶».

Le marketing mix peut se diviser en quatre groupes (4p) selon les stratégies qu'il met en place.

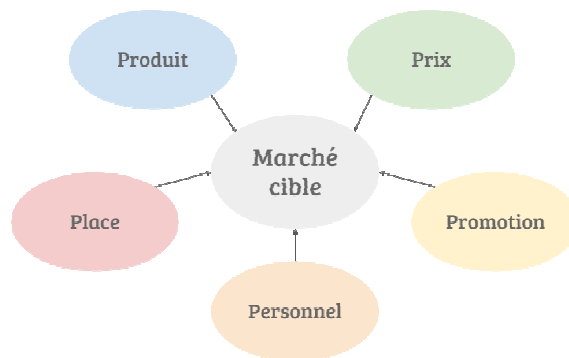


Image 29: Eléments du marketing mix

Source: <https://digitiz.fr/blog/marketing-mix-4p-5p-7p/>

Produit : C'est l'élément essentiel de l'entreprise parce que c'est à partir du produit que l'entreprise peut influencer sur le marché.

Le produit est l'unité où l'ensemble de biens et services qu'on veut consommer. Dans notre cas, le produit va être les services que l'entreprise offre. (voir 6.1)

Prix : C'est la quantité d'argent que l'acheteur d'un bien où service donne au vendeur pour l'acquérir.

Le prix c'est la stratégie du marketing qui a plus d'influence aux décisions du consommateur.

Les prix des services du parc sont fixés au point 6.6. En plus, on va faire des stratégies par rapport au prix afin qu'on puisse attirer plus de clients et par conséquent avoir plus de bénéfice.

Promotion : La promotion est l'ensemble de techniques qui ont le but de communiquer les caractéristiques du produit et faire ressortir leurs caractéristiques afin que les consommateurs aient plus de désir de le consommer.

Place : La place (où la distribution) sont les techniques qui servent à avoir une quantité concrète du produit dans un lieu concret au moment concret prêt pour le consommateur.

Personnel : Le dernier élément du plan de marketing sont les stratégies dites « personnel ». Il s'agit que les entreprises créent son produit en collaboration avec ses clients, employés, associés, fournisseurs... afin d'améliorer son produit offert.

Dans notre cas, on va faire des stratégies du marketing mix sur le produit, le prix, la production et le personnel. On ne peut pas mettre en place des stratégies de distribution parce que pour le service qu'on offre mettre en place ce type de stratégies n'aurait pas de sens.

8.2 Les stratégies par rapport au produit

Les techniques de marketing du produit qu'on va utiliser est celle du produit différencié. Notre produit (dans ce cas le service de la réalisation des parcours) va être différent à celui de la concurrence parce que au parc il y aura d'abord le service de vente de boissons (il y a des entreprises de la concurrence qui ne l'offrent pas). En plus, si le parc a du succès, on va offrir plus de services pour découvrir l'Anella Verda de Manresa comme par exemple des promenades autour des installations, des jeux d'orientation. Par conséquent, notre produit sera différencié à celui de la concurrence parce que sa valeur va augmenter car on va offrir l'expérience de découvrir l'Anella Verda à nos clients à travers des activités.

8.3 Les stratégies par rapport au prix

La technique en relation au prix qu'on va utiliser est la suivante :

On va faire pour les groupes de plus de 10 personnes (groupes scolaires inclus) qui veulent faire tous les parcours et la super-tyrolienne, on va fixer un prix de 20 euros (réduction d'un 20% du prix originel de 25 euros) par personne. De cette façon, les membres du groupe peuvent avoir une réduction du prix et économiser de l'argent.

8.4 Les stratégies par rapport à la promotion

Les techniques de promotion qu'on va utiliser sont les suivantes :

- 1- Chaque client qui visite le parc, on va lui donner un bon avec une réduction de 5 euros valable pour le reste de la saison. De cette façon, on va encourager que nos clients, s'ils ont aimé l'expérience puissent revenir au parc avec un prix réduit.
- 2- Si les clients remplissent un formulaire sur son expérience de la visite au parc (voir les stratégies par rapport au personnel).
- 3- On va faire une carte de fidélisation du client. Le client qui dispose de la carte aura une réduction du 25% du prix pour toute la saison. En plus, pour chaque 100 euros payés avec réduction, il le client aura une entrée gratuite pendant un jour.

8.5 Les stratégies par rapport à la place

La stratégie par rapport à la place qu'on va utiliser est la suivante :

Nos services offerts vont avoir son propre canal de distribution. Nôtre canal de distribution du service est le suivant :

- Au parc il y aura quatre personnes (1 associé et 3 employés) qui vont être à la disposition des clients.
- Lorsqu'un client arrive au parc il y aura un moniteur qui va lui vendre les entrées et il va résoudre ses doutes sur les activités qu'il peut réaliser.
- Après avoir acheté le ticket, un autre moniteur va mettre et serrer un harnais de sécurité au client.
- Une fois le client a son harnais serré, il va être accompagné par le deuxième moniteur à l'aire de briefing.
- À l'aire de briefing, un troisième moniteur va offrir le service de sécurité en hauteur au client.
- Après avoir réalisé le service de sécurité en hauteur le client va être accompagné au début du premier circuit.
- Pendant la réalisation des circuits, les moniteurs vont le surveiller le client afin de s'assurer qu'il suit les consignes de sécurité.

8.6 Les stratégies par rapport au personnel

La technique de co-création qu'on va utiliser est la suivante :

On va créer un formulaire afin de connaître l'avis des clients après avoir visité le parc. Si les clients remplissent le formulaire qu'ils vont trouver parc, ils auront la possibilité de participer à un tirage au sort à la fin de chaque session.

Si on offre aux clients la possibilité de participer au tirage au sort, ils seront encouragés de remplir le formulaire et l'entreprise aura leur avis pour pouvoir améliorer nos services.

À la fin de chaque session, l'entreprise va faire un bilan de l'efficacité des mesures mises en place et elle va décider si on va continuer avec ces mesures où bien les changer.

8.7 Le plan publicité

L'entreprise a créé une affiche publicitaire afin de faire connaître le parc et pour encourager les clients pour qu'ils viennent.

Sur cette affiche on peut voir qu'il y a un fond de couleur bleu avec des branches d'arbre. Ces branches symbolisent la nature, où est situé notre parc.



Affiche 1.1: Affiche publicitaire du parc d'aventure.
Source : Élaboration personnelle



Affiche 1.2: Affiche publicitaire du parc d'aventure.
Source: Élaboration personnelle

Sur la partie d'avant de cette affiche il y a un dessin d'une personne qui fait de l'accrobranche. Il porte une cape de couleur rouge qui symbolise qu'il a une sensation d'être un « héros » en faisant cette activité.

En bas de ce dessin on peut voir « à partir de 8 euros ». C'est pour montrer le prix de la tarife minimale du parc.

Sur la partie d'arrière de cette affiche il y a la carte pour pouvoir arriver au parc et il y a les données de contact de l'entreprise.

Finalement, il y a en bas des deux faces de l'affiche le texte « Amusez-vous en pleine nature !!! » C'est la devise pour encourager aux clients qu'ils viennent visiter le parc.

8.7.1 La distribution de la publicité

La publicité va être distribuée de plusieurs façons :

1. Les associés d'Accrobranche Anella Verda vont aller à la sortie des écoles et lycées de Manresa et ils vont donner des affiches aux étudiants parce que les clients cibles de notre entreprise sont en train de faire des études et ils vont encore au collège où au lycée

.

2. Des posters vont être affichés dans les panneaux de publicité publics de Manresa.

8.7.2 Création d'un site web

On va créer un site web www.accrobrancheanellaverda.blogspot.com pour que l'entreprise soit connue sur Internet. Sur ce blog, on va expliquer notre projet d'une façon plus détaillée pour engager nos clients.

9. Le plan économique-financier

Pendant le mois de juin 2018, on a essayé de contacter par courriel électronique plusieurs entreprises qui font des constructions de parcs d'aventure pour savoir, en moyenne, quel est le coût de construire un parc d'aventure afin de faire des approximations plus précises de la quantité d'argent qu'il faut investir initialement. On n'a obtenu aucune réponse aux courriels qu'on leur a envoyés.

Le calcul du plan économique-financier est approximé à la réalité, parce qu'on ne peut pas savoir avec exactitude les sommes d'argent nécessaires pour mettre en place l'entreprise de parcs d'aventure.

9.1. L'investissement initial et le financement

Pour pouvoir initier l'activité, il faut savoir quelle quantité d'argent il faut investir et comment financer cet investissement.

Les dépenses initiales de notre prévision initiale peuvent se diviser en trois grands groupes : Au premier groupe on trouve la constitution de la société, ensuite il y a la construction du parc et le troisième groupe est la construction des parcours.

Construire le parc d'aventure coûte 29.995,00 € d'investissement initial.

À l'annexe 3, on peut trouver le prix détaillé de l'investissement initial de la coopérative et le prix détaillé des démarches administratives de constitution de la société. Le prix des démarches administratives est calculé selon les taux publiques de l'année 2017¹⁸ étant donné que les comptes budgétaires de la Generalitat de Catalunya pour l'année 2018 ont été prolongés ceux de l'année 2017.

À cette quantité d'argent, on va ajouter la somme de 4.500,00 euros afin qu'on ait de la liquidité pour pouvoir payer les dépenses du quotidien des premiers mois. Au totale, on aura besoin de 34.495,00 € pour pouvoir initier l'activité.

9.1.1 Les investisseurs

Les associés de la coopérative seront les investisseurs principaux de l'entreprise, parce qu'avec les apports de capital obligatoires et facultatives, ils pourront financer avec des ressources propres la quantité pour des investissements qu'il faut faire.

De la quantité de 34.495,00€ dont on a besoin pour pouvoir initier l'activité, 4.500€ seront investis à travers le capital social (parce que selon l'article 6.2 des statuts de la coopérative « Accrobanche Anella Verda S.Coop.C », « la coopérative est constituée par un minimum de trois associés » et selon l'article 22.2 des statuts « pour devenir associé il faut payer la somme de 1.500 euros »).

Le reste d'argent pour pouvoir compléter notre investissement initial (30.000 euros) va venir de d'investissement d'autrui.

9.1.2 La recherche d'investissement

Afin de pouvoir faire notre investissement initial de début d'activité, on va chercher quelles institutions peuvent nous prêter de l'argent pour avoir la somme d'argent nécessaire pour pouvoir commencer notre activité.

On a trouvé l'offre suivante de la banque Caixabank qui peut nous prêter de l'argent :

Image 30: Offre qu'on a trouvée pour emprunter de l'argent à la banque. **Source:** https://www.microbank.com/productos/microcreditos/microcreditoparaempresadadoras/microcreditofinanciero_ca.html

On va demander la somme de 30.000 euros avec un intérêt nominale du 3,5%. On va retourner la dette avec des cotisations mensuelles pendant 5 ans (totale de 60 paiements). Il y a une formule pour calculer la somme de la cotisation mensuelle qu'il faut payer chaque mois:

Formule pour savoir quelle quantité il faut payer de cotisation mensuelle avec les conditions d'emprunt d'argent :

$$C = \frac{D * \frac{i}{n} * (1 + \frac{i}{n})^{n*t}}{(1 + \frac{i}{n})^{n*t} - 1}$$

- « C » = Cotisation mensuelle qu'il faut payer
- « D » = Totale de la dette
- « i » = Intérêt nominale
- « n » = Nombre de paiements annuels
- « t » = Temps pour retourner l'emprunt (en ans)

Pour notre emprunt, les données qu'on utilisera pour savoir la cotisation mensuelle qu'il faut payer, sont les suivantes :

C = ?
D = 30.000€

$i = 0.035$ (3,5%)

$n = 12$

$t = 5$

$$C = \frac{30000 * \frac{0.035}{12} * (1 + \frac{0.035}{12})^{12*5}}{(1 + \frac{0.035}{12})^{12*5} - 1}$$

$$C = 545,75 \text{ euros}$$

Cela signifie que chaque mois il faudra payer la somme de 545,75 euros pour rendre l'argent prêté et les intérêts en 5 ans.

À l'annexe 4 on peut trouver le tableau d'amortissement qu'on a emprunté.

9.2 Dépenses annuelles

Chaque année, il faut calculer que l'entreprise devra faire des dépenses pour pouvoir continuer son activité. L'entreprise devra faire des dépenses pendant la saison 2019 de 88.832,40€. Ces dépenses sont les dépenses fixes qui sont le retour de l'emprunt d'argent à la banque, l'assurance civile et du matériel et les salaires des employés. En addition, l'entreprise devra faire aussi d'autres dépenses comme payer le plan marketing, payer l'entretien des installations et le fournissement de boissons au parc.

À l'annexe numéro 5 on peut voir le prix détaillé des dépenses annuelles qu'il faut payer.

Ces dépenses vont être payés avec l'argent qu'on a de liquidité (4.500 euros) et la liquidité qu'on obtiendra avec la vente d'entrées et de boissons.

9.3 Le bilan de situation

On a élaboré un bilan de situation initial où on montre la situation économique de l'entreprise avant de commencer son activité.

À l'annexe 7 on peut voir le bilan de situation initial.

9.4 Le point d'équilibre

Le point d'équilibre c'est un outil qu'on utilise pour savoir à partir de quelle quantité vendue l'entreprise commence à avoir du bénéfice. La formule pour la calculer est la suivante¹⁹ :

$$Q^* = \frac{CF}{p - CVut}$$

Q* = Quantité à partir de laquelle l'entreprise commence à avoir du bénéfice

CF = Coûts fixes

p = Prix de vente du produit

CVut = Coût variable unitaire

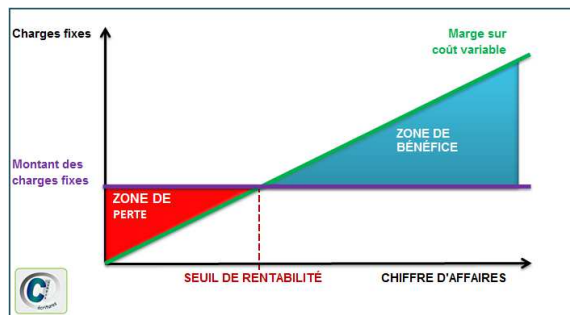


Image 31: Représentation graphique du point d'équilibre.

Source: <https://sites.google.com/site/comptaecritures/calculs-commerciaux-et-financiers/comment-calculer-le-seuil-de-rentabilite-et-le-point-mort>

Le point d'équilibre de l'entreprise est le suivant :

$$Q^* = \frac{CF}{p - CVut}$$

Q* = ?

CF = Coûts fixes

Nos coûts fixes sont l'investissement initial et les coûts fixes de l'investissement annuel qu'on peut trouver à l'annexe A

p = Prix de vente du produit

On a calculé qu'en moyenne un client de l'entreprise va dépenser 20€ de marge pour l'entreprise chaque fois qu'il vient. Ce prix inclut la réalisation des parcours et une petite consommation au service de bar.

CVut = Coût variable unitaire. L'entreprise n'a pas de coûts variables unitaires car on ne peut pas associer aucune dépense qu'on doit faire par rapport au nombre de clients qu'il y a au parc.

$$Q^* = \frac{88832,40}{20 - 0}$$

$$Q^* = 4441,62$$

Avec ce résultat on peut dire qu'à partir de **4442 clients annuels** l'entreprise commencera à avoir du bénéfice. C'est peu où beaucoup ?

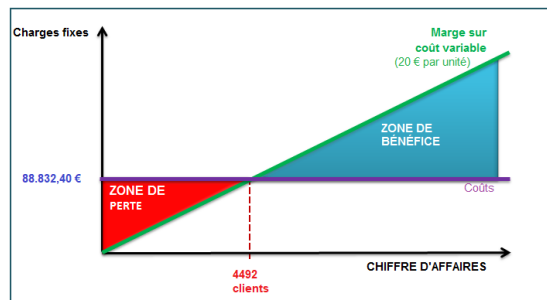


Image 32: Représentation graphique du point d'équilibre de l'entreprise.
Source: Élaboration personnelle

Étant donné que le parc est ouvert pendant la saison 2019 un total de 154 jours en moyenne le parc devrait recevoir un minimum de **29 clients chaque jour** où comme le parc ouvre pendant la saison 1165 heures ça signifie qu'il devrait recevoir un minimum de **4 clients par heure**.

Il y a des jours qu'on pourra avoir cette quantité minimale des personnes mais on doit tenir en compte qu'il y aura des jours qu'il va pleuvoir et à cause du mauvais temps ces jours-là, le parc ne pourra pas être ouvert pendant toute la journée et on n'arrivera pas au nombre de clients minimal.

Le parc dispose d'un nombre de moniteurs et des installations capables d'accueillir beaucoup plus que cette quantité minimale de personnes. Ça veut dire qu'avec un bon plan de marketing, ce projet de construction d'un parc d'aventure à l'Anella Verda de Manresa est économiquement viable.

10. L'analyse SWOT

L'analyse SWOT qui vient de l'anglais « Strengths » (Forces), « Weaknesses » (faiblesses), « Opportunities » (Opportunités) et « Threats » (Menaces) est un outil que les entreprises utilisent pour analyser les avantages et les désavantages à niveau interne et externe de la viabilité d'un projet entrepreneur²⁰.

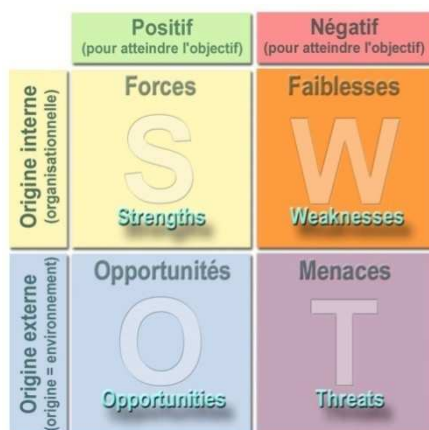


Image 33: L'analyse SWOT.

Source: [https://fr.wikipedia.org/wiki/SWOT_\(m%C3%A9thode_d%27analyse\)#/media/File:SWOT_grapheFL.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/SWOT_(m%C3%A9thode_d%27analyse)#/media/File:SWOT_grapheFL.jpg)

Dans notre cas, on peut analyser ce projet entrepreneur de la manière suivante :

Analyse SWOT	Positif	Négatif
Origine interne	<p><u>Forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarife réduite pour les groupes - Possibilité d'ampliation à autres activités par l'Anella Verda 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'expérience des associés sur ce domaine
Origine externe	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne situation géographique des installations (près 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Possible apparition d'autres parcs à

	<p>des routes C-25 et C-37).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de concurrence près de l'entreprise. - Projet innovateur pour l'Anella Verda de Manresa 	<p>l'Anella Verda de Manresa.</p>
--	--	-----------------------------------

Tableau 11: L'analyse SWOT de l'entreprise. **Source:** Élaboration personnelle

11. Les conclusions

Après avoir réalisé ce travail on peut conclure que construire un parc d'aventure à l'Anella Verda de Manresa est un projet économiquement viable. En effet, l'étude de la viabilité économique nous dit qu'avec un minimum de quatre clients par heure, le parc commencera à avoir du bénéfice.

En plus, on a vu que Manresa est une ville avec un entourage naturel qui pourrait avoir un parc d'aventure parce que les arbres ont les conditions techniques pour y construire les parcours. En ce qui concerne le lieu où il va y avoir les installations, « El Bosc de Cal Cuques », il est facilement accessible pour les personnes qui habitent à Manresa et aux alentours car il est très près des routes C-25 et C-37.

Finalement, étant donné que la concurrence du parc d'aventure se situe à 70 km de Manresa, le parc d'aventure serait très innovateur pour l'Anella Verda de Manresa, parce que le parc la donnerait à connaître, et pour la région du Bages. L'étude de marché qu'on a fait affirme que notre projet peut attirer les jeunes et qu'il a un marché cible très important.

12. La bibliographie et la sitographie

12.1 Bibliographie

- CEBRIAN ESTER, Ignasi (2018): “L’Anella Verda de Manresa. 40 retrats d’un patrimoni mediambiental”
- GONZÁLEZ FONTENLA, Roberto (2017): “Pymes para Dummies”
- Divers auteurs (2016) : « Construire un business plan pour les nuls »

12.2 Sitographie

1. Site de promotion du programme Écoles Vertes

http://mediambient.gencat.cat/ca/05_ambits_dactuacio/educacio_i_sostenibilitat/educacio_per_a_la_sostenibilitat/escoles_verdes (visité le 08/03/2018)

2. Objectifs du programme d'écoles vertes

http://mediambient.gencat.cat/ca/05_ambits_dactuacio/educacio_i_sostenibilitat/educacio_per_a_la_sostenibilitat/escoles_verdes/el_programa_escoles_verdes/ (visité le 08/03/2018)

3. Étapes qu’il faut suivre pour entrer au Réseau d’Écoles Vertes

http://mediambient.gencat.cat/ca/05_ambits_dactuacio/educacio_i_sostenibilitat/educacio_per_a_la_sostenibilitat/escoles_verdes/el_programa_escoles_verdes/el_proces_per_ser_escola_verda/ (visité le 08/03/2018)

4. Établissements engagées au Réseau d’Écoles Vertes

http://mediambient.gencat.cat/ca/05_ambits_dactuacio/educacio_i_sostenibilitat/educacio_per_a_la_sostenibilitat/escoles_verdes/els_centres_adherits/ (visité le 08/03/2018)

5. Etablissements engagées au Réseau d’Écoles Vertes ayant une distinction l’année scolaire 2017/18

http://mediambient.gencat.cat/web/.content/home/ambits_dactuacio/educacio_i_sostenibilitat/educacio_per_a_la_sostenibilitat/escoles_verdes/els_centres_adherits/Distintius-2017-18web.pdf (visité le 08/03/2018)

6. Page web « Mengem Bages », coopérative qu'on a visitée avec l'école le 6/04/18

<http://www.mengembages.coop/mbages/ca/> (visité le 04/04/2018)

7. Loi 12/2015 du 9 juillet des coopératives (Generalitat de Catalunya)

http://portaljuridic.gencat.cat/ca/pjur_ocults/pjur_resultats_fitxa/?action=fitxa&m ode=single&documentId=698366&language=ca_ES (visité le 07/04/2018)

8. Loi 20/1990 du 19 décembre (Cortes Generales)

<http://www.boe.es/boe/dias/1990/12/20/pdfs/A37970-37977.pdf> (visité le 14/04/2018)

9. Taux de l'Impôt de Sociétés par les entreprises que leur activité a commencé les années 2015 ou 2016 (Agencia Tributaria)

<https://www.agenciatributaria.es/AEAT.internet/Inicio/ Segmentos /Empresas y profesionales/Empresas/Impuesto sobre Sociedades/Periodos impositivos a partir de 1 1 2016/Tipos de gravamen/Tipos de gravamen aplicable a periodos impositivos iniciados en el ano 2015 y 2016 Art 29 y DT 34 LIS .shtml> (visité le 14/04/2018)

10. Page web de l'Alliance Coopérative Internationale qui explique les principes du coopérativisme qu'il faut suivre.

<https://www.ica.coop/es/node/13895> (visité le 17/06/2018)

11. Guide des démarches administratives qu'il faut suivre pour créer une coopérative

http://aracoop.coop/wp-content/uploads/Guia_practica_constitucio_cooperativa.pdf (visité le 17/06/2018)

12. Personnes qui habitaient à Manresa le 1^{er} janvier 2017 (Mairie de Manresa)

https://www.manresa.cat/docs/arxiu/manresa_01-01-2017.pdf (visité le 16/06/2018)

13. Formule pour connaître combien d'enquêtes faut-il faire pour avoir un échantillon représentatif

<https://www.feedbacknetworks.com/cas/experiencia/sol-preguntar-calculer.html> (visité le 09/06/2018)

14. Page web du tirage au sort

<http://www.numeroalazar.com.ar/> (visité le 12/05/2018)

15. Démarches administratives liées au recrutement des employés

<https://infoautonomos.economista.es/contratar-trabajadores/contratar-trabajadores/> (visité le 2/11/2018)

16. Les « 4p » du marketing mix

<https://www.succes-marketing.com/4p/> (visité le 4/11/2018)

17. La co-création comme élément du marketing mix

<https://www.marketingyfinanzas.net/2017/01/que-es-la-co-creacion/> (visité le 18/11/2018).

18. Taux publics des démarches administratives des coopératives de la Generalitat de Catalunya année 2017

http://treball.gencat.cat/web/.content/05 - economia cooperativa/02 - _vols crear una/imatges/quotes de taxes.pdf (visité le 24/11/2018)

19. Comment calculer le point mort ?

<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/calculer-le-point-mort/> (visité le 24/11/2018)

20. L'analyse SWOT

[https://fr.wikipedia.org/wiki/SWOT_\(m%C3%A9thode_d%27analyse\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/SWOT_(m%C3%A9thode_d%27analyse)) (visité le 24/11/2018)

13. Sommaire des illustrations, tables, codes QR et images, calendriers et affiches du travail

Illustration 1: Logotype de l'entreprise

Illustration 2: Carte des installations du parc

Tableau 1: Caractéristiques principales des formes juridiques des entreprises¹

Tableau 2: La valeur "k" en fonction du niveau de confiance qu'on a envers les données

Tableau 3: Distribution des élèves du lycée Lluís de Peguera

Tableau 4: Résultats du tirage au sort

Tableau 5: Groupes auxquels on va réaliser l'enquête

Tableau 6 : Analyse de l'entreprise « La selva de l'aventura »

Tableau 7 : Analyse de l'entreprise « Parc d'aventura Port del Compte »

Tableau 8: Provenance des clients du parc de loisirs

Tableau 9: Les tarifs du parc

Tableau 10: Organigramme de l'entreprise

Tableau 12: L'analyse SWOT de l'entreprise

Code QR 1: Enquête réalisé pour l'étude de marche

Image 1: Résultats de la question 1 de l'enquête

Image 2: Résultats de la question 2 de l'enquête

Image 3: Résultats de la question 3 de l'enquête

Image 4: Résultats de la question 4 de l'enquête

Image 5: Résultats de la question 5 de l'enquête

Image 6: Résultats de la question 6 de l'enquête

Image 7: Résultats de la question 7 de l'enquête

Image 8: Résultats de la question 8 de l'enquête

Image 9: Résultats de la question 9 de l'enquête

Image 10: Résultats de la question 11 de l'enquête

Image 11: Résultats de la question 12 de l'enquête

Image 12: Résultats de la question 13 de l'enquête

Image 13: Résultats de la question 14 de l'enquête

Image 14: Carte de l'aire d'influence du parc d'aventure I

Image 15: Carte de l'aire d'influence du parc d'aventure II

Image 16.1: Arbre du parc d'aventure

Image 16.2: Arbre du parc d'aventure

Image 16.3: Arbre du parc d'aventure

Image 16.4: Arbre du parc d'aventure

Image 16.5: Arbre du parc d'aventure

Image 16.6: Arbre du parc d'aventure

Image 17: L'aire de parking du parc

Image 18 : L'accueil du parc

Image 19.1: Jeu d'équilibre

Image 19.2: Jeux des plateformes

Image 19.3: Jeux de l'escalier d'accès aux parcours

Image 19.4: Jeux de l'escalier

Image 19.5: Jeux de la liane

Image 19.6: Jeux du réseau pour accéder au parcours

Image 20: L'aire de pique-nique

Image 21: Les toilettes du parc

Image 22: Service de sécurité en hauteur

Image 23.1: Système de ligne de vie continue

Image 23.2: Système de ligne de vie continue pour décider quel chemin choisir

Image 23.3: Harnais de sécurité

Image 24: Ressorts pour freiner l'impact des tyroliennes

Image 25: Moniteur surveillant un client

Image 26.1: Image du panneau « briefing » du parc

Image 26.2: Image du panneau « Tiroline zig-zag » du parc

Image 26.3: Image du panneau « Danger » du parc

Image 27: Chemin signalé du parc

Image 28: Aire d'observation des jeux du circuit

Image 29: Éléments du marketing mix

Image 30: Offre qu'on a trouvée pour emprunter de l'argent à la banque

Image 31: Représentation graphique du point mort

Image 32: Représentation graphique du point mort de l'entreprise

Calendrier 1 : Calendrier d'ouverture du parc séance 2019

Affiche 1.1: Affiche publicitaire du parc

Affiche 1.2: Affiche publicitaire du parc



Accrobranche Anella Verda S.Coop.C
Aventure + Nature + Anella Verda

Auteur:
Martí Pedrals Roca

Création d'une entreprise de loisirs à l'Anella Verda de Manresa



ANNEXES

Lycée Lluís de Peguera (Manresa)
Filière Sciences Économiques et
Sociales, décembre 2018.

Tutrices: Rosabel Pardo et
Gemma Lozano

Décembre 2018

1. Enquête réalisé pour l'étude de marché.
2. Plan de travail des employés d'Accrobranche Anella Verda S.Coop.C - Saison 2019
3. Investissement initial
 - 3.1 Prix détaillé de l'investissement initial
 - 3.2 Prix détaillé du prix des démarches administratives
4. Tableau d'amortissement de l'argent prêté.
5. Dépenses annuelles
6. Exemple de bulletin de paiement
7. Bilan de situation initial
8. Entretien avec David Aguilera, employé du parc d'aventure « La Selva de l'Aventura »

Annexe 1 :
Enquête réalisé pour l'étude de
marché

Annexe 2 :

**Plan de travail des
employés d'Accrobranche
Anella Verda S.Coop.C –
Saison 2019**

Plan de travail des employés d'Accrobranche Anella Verda S.Coop.C - Saison 2019

			Associé A	Associé B	Associé C	ETPH 1	ETPH 2	ETPH 3	ETPH 4
Avril	25	10:00 à 13:30	4:30	4:30		4:30	4:30		
	26	10:00 à 13:30		4:30	4:30	4:30	4:30		
	27	10:00 à 18:00	8:00		8:00		8:00	8:00	
	28	10:00 à 18:00	8:00	8:00			8:00	8:00	
	29	10:00 à 13:30		4:30	4:30			4:30	4:30
	30	10:00 à 13:30	4:30		4:30			4:30	4:30
Mai	1	10:00 à 13:30	4:30	4:30		4:30			4:30
	2	10:00 à 13:30		4:30	4:30	4:30			4:30
	3	10:00 à 13:30	4:30		4:30	4:30	4:30		
	4	10:00 à 18:00	8:00	8:00		8:00	8:00		
	5	10:00 à 18:00		8:00	8:00		8:00	8:00	
	6	10:00 à 13:30	4:30		4:30		4:30	4:30	
	7	10:00 à 13:30	4:30	4:30				4:30	4:30
	8	10:00 à 13:30		4:30	4:30			4:30	4:30
	9	10:00 à 13:30	4:30		4:30	4:30			4:30
	10	10:00 à 13:30	4:30	4:30		4:30			4:30
	11	10:00 à 18:00		8:00	8:00	8:00	8:00		
	12	10:00 à 18:00	8:00		8:00	8:00	8:00		
	13	10:00 à 13:30	4:30	4:30			4:30	4:30	
	14	10:00 à 13:30		4:30	4:30		4:30	4:30	
	15	10:00 à 13:30	4:30		4:30			4:30	4:30
	16	10:00 à 13:30	4:30	4:30				4:30	4:30
	17	10:00 à 13:30		4:30	4:30	4:30			4:30
	18	10:00 à 18:00	8:00		8:00	8:00			8:00
	19	10:00 à 18:00	8:00	8:00		8:00	8:00		
	20	10:00 à 13:30		4:30	4:30	4:30	4:30		
	21	10:00 à 13:30	4:30		4:30		4:30	4:30	
	22	10:00 à 13:30	4:30	4:30			4:30	4:30	
	23	10:00 à 13:30		4:30	4:30			4:30	4:30
	24	10:00 à 13:30	4:30		4:30			4:30	4:30
	25	10:00 à 18:00	8:00	8:00		8:00			8:00
	26	10:00 à 18:00		8:00	8:00	8:00			8:00
	27	10:00 à 13:30	4:30		4:30	4:30	4:30		
	28	10:00 à 13:30	4:30	4:30		4:30	4:30		
	29	10:00 à 13:30		4:30	4:30		4:30	4:30	
	30	10:00 à 13:30	4:30		4:30		4:30	4:30	
	31	10:00 à 13:30	4:30	4:30				4:30	4:30
	1	10:00 à 18:00		8:00	8:00			8:00	8:00
	2	10:00 à 18:00	8:00		8:00	8:00			8:00
	3	10:00 à 13:30	4:30	4:30		4:30			4:30
	4	10:00 à 13:30		4:30	4:30	4:30	4:30		
	5	10:00 à 13:30	4:30		4:30	4:30	4:30		
	6	10:00 à 13:30	4:30	4:30			4:30	4:30	

Juin	7	10:00 à 13:30		4:30	4:30		4:30	4:30		
	8	10:00 à 18:00	8:00		8:00			8:00	8:00	
	9	10:00 à 18:00	8:00	8:00				8:00	8:00	
	10	10:00 à 13:30		4:30	4:30	4:30			4:30	
	11	10:00 à 13:30	4:30		4:30	4:30			4:30	
	12	10:00 à 13:30	4:30	4:30		4:30	4:30			
	13	10:00 à 13:30		4:30	4:30	4:30	4:30			
	14	10:00 à 13:30	4:30		4:30		4:30	4:30		
	15	10:00 à 18:00	8:00	8:00			8:00	8:00		
	16	10:00 à 18:00		8:00	8:00			8:00	8:00	
	17	10:00 à 13:30	4:30		4:30			4:30	4:30	
	18	10:00 à 13:30	4:30	4:30		4:30			4:30	
	19	10:00 à 13:30		4:30	4:30	4:30			4:30	
	20	10:00 à 13:30	4:30		4:30	4:30	4:30			
	21	10:00 à 13:30	4:30	4:30		4:30	4:30			
	22	10:00 à 18:00		8:00	8:00		8:00	8:00		
	23	10:00 à 18:00	8:00		8:00		8:00	8:00		
	24	10:00 à 19:00	9:00	9:00				9:00	9:00	
	25	10:00 à 19:00		9:00	9:00			9:00	9:00	
	26	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00			9:00	
	27	10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00			9:00	
	28	10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00	9:00			
	29	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00	9:00			
	30	10:00 à 19:00	9:00	9:00			9:00	9:00		
	Juillet	1	10:00 à 19:00		9:00	9:00		9:00	9:00	
		2	10:00 à 19:00	9:00		9:00			9:00	9:00
		3	10:00 à 19:00	9:00	9:00				9:00	9:00
		4	10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00			9:00
		5	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00			9:00
		6	10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00	9:00		
7		10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00	9:00			
8		10:00 à 19:00	9:00		9:00		9:00	9:00		
9		10:00 à 19:00	9:00	9:00			9:00	9:00		
10		10:00 à 19:00		9:00	9:00			9:00	9:00	
11		10:00 à 19:00	9:00		9:00			9:00	9:00	
12		10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00			9:00	
13		10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00			9:00	
14		10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00	9:00			
15		10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00	9:00			
16		10:00 à 19:00		9:00	9:00		9:00	9:00		
17		10:00 à 19:00	9:00		9:00		9:00	9:00		
18		10:00 à 19:00	9:00	9:00				9:00	9:00	
19		10:00 à 19:00		9:00	9:00			9:00	9:00	
20		10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00			9:00	
21		10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00			9:00	
22		10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00	9:00			
23		10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00	9:00			
24		10:00 à 19:00	9:00	9:00			9:00	9:00		
25		10:00 à 19:00		9:00	9:00		9:00	9:00		
26		10:00 à 19:00	9:00		9:00			9:00	9:00	

	27	10:00 à 19:00	9:00	9:00				9:00	9:00
	28	10:00 à 19:00		9:00	9:00			9:00	9:00
	29	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00			9:00
	30	10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00			9:00
	31	10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00	9:00		
Août	1	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00	9:00		
	2	10:00 à 19:00	9:00	9:00			9:00	9:00	
	3	10:00 à 19:00		9:00	9:00		9:00	9:00	
	4	10:00 à 19:00	9:00		9:00			9:00	9:00
	5	10:00 à 19:00	9:00	9:00				9:00	9:00
	6	10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00			9:00
	7	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00			9:00
	8	10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00	9:00		
	9	10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00	9:00		
	10	10:00 à 19:00	9:00		9:00		9:00	9:00	
	11	10:00 à 19:00	9:00	9:00			9:00	9:00	
	12	10:00 à 19:00		9:00	9:00			9:00	9:00
	13	10:00 à 19:00	9:00		9:00			9:00	9:00
	14	10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00			9:00
	15	10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00			9:00
	16	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00	9:00		
	17	10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00	9:00		
	18	10:00 à 19:00		9:00	9:00		9:00	9:00	
	19	10:00 à 19:00	9:00		9:00		9:00	9:00	
	20	10:00 à 19:00	9:00	9:00				9:00	9:00
	21	10:00 à 19:00		9:00	9:00			9:00	9:00
	22	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00			9:00
	23	10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00			9:00
	24	10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00	9:00		
	25	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00	9:00		
	26	10:00 à 19:00	9:00	9:00			9:00	9:00	
	27	10:00 à 19:00		9:00	9:00		9:00	9:00	
	28	10:00 à 19:00	9:00		9:00			9:00	9:00
	29	10:00 à 19:00	9:00	9:00				9:00	9:00
	30	10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00			9:00
	31	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00			9:00
Jre	1	10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00	9:00		
	2	10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00	9:00		
	3	10:00 à 19:00	9:00		9:00		9:00	9:00	
	4	10:00 à 19:00	9:00	9:00			9:00	9:00	
	5	10:00 à 19:00		9:00	9:00			9:00	9:00
	6	10:00 à 19:00	9:00		9:00			9:00	9:00
	7	10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00			9:00
	8	10:00 à 19:00		9:00	9:00	9:00			9:00
	9	10:00 à 19:00	9:00		9:00	9:00	9:00		
	10	10:00 à 19:00	9:00	9:00		9:00	9:00		
	11	10:00 à 19:00		9:00	9:00		9:00	9:00	
	12	Fermé							
13	Fermé								
	14	10:00 à 18:00	8:00		8:00		8:00	8:00	

Septemr	15	10:00 à 18:00	8:00	8:00				8:00	8:00								
	16	Fermé															
	17																
	18																
	19																
	20																
	21	10:00 à 18:00		8:00	8:00			8:00	8:00								
	22	10:00 à 18:00	8:00		8:00	8:00			8:00								
	23	Fermé															
	24																
25																	
26																	
27																	
28	10:00 à 18:00	8:00	8:00		8:00			8:00									
29	10:00 à 18:00		8:00	8:00	8:00	8:00											
30	Fermé																
1																	
2																	
3																	
Octobre	4	Fermé															
	5									10:00 à 18:00	8:00		8:00	8:00	8:00		
	6									10:00 à 18:00	8:00	8:00			8:00	8:00	
	7									Fermé							
	8																
	9																
	10																
	11																
	12	10:00 à 18:00		8:00	8:00		8:00	8:00									
	13	10:00 à 18:00	8:00		8:00			8:00	8:00								
	14	Fermé															
	15																
	16																
	17																
	18																
	19	10:00 à 18:00	8:00	8:00				8:00	8:00								
	20	10:00 à 18:00		8:00	8:00	8:00			8:00								
21	Fermé																
22																	
23																	
24																	
25																	
26	10:00 à 18:00	8:00		8:00	8:00			8:00									
27	10:00 à 18:00	8:00	8:00		8:00	8:00											
28	Fermé																
29																	
30																	
31																	
	Total heures saison 2019	779	780	771	579	578	586	587									

Légende

ETPH 1	Emplýé temporel per heures 1
ETPH 2	Emplýé temporel per heures 2
ETPH 3	Emplýé temporel per heures 3
ETPH 4	Emplýé temporel per heures 4

Annexe 3 :

Investissement initial

3.1 Prix détaillé de l'investissement initial

**3.2 Prix détaillé du prix des démarches
administratives**

Investissement initial. Dépenses de la mise en place de l'activité

Concept	Quantité	Prix/unité	Total
1. Constitution de la société			
1.1. Démarches de constitution de la société	1	2.315,00 €	2.315,00 €
1.2 Autres démarches administratives	1	200,00 €	200,00 €
A: Totale constitution de la société			2.515,00 €
2. Construction du parc (exclu les parcours d'aventure)			
2.1. Adequation du terrain du parking	1	2.500,00 €	2.500,00 €
2.2 Toilettes portables	2	550,00 €	1.100,00 €
2.3 Maison de l'accueil	1	1.200,00 €	1.200,00 €
2.4 Matériel administratif (ordinateur, caisse enregistreuse, papier et meubles de l'accueil)	1	1.200,00 €	1.200,00 €
2.4 Materiel pour le parcours (harnais de sécurité et mousquetons)	30	120,00 €	3.600,00 €
2.5 Signalisation du parc	4	30,00 €	120,00 €
2.6 Table de pique-nique	3	130,00 €	390,00 €
2.7 Réfrigérateur et boissons	1	370,00 €	370,00 €
B: Totale construction du parc (exclu les parcours d'avnture)			10.480,00 €
3. Construction du parcours (à travers d'une entreprise de construction)			
3.1 L'étude, le design et l'expertise phytosanitaire préalable au travaux	1	7.000,00 €	7.000,00 €
3.2 Matériel	1	5.000,00 €	5.000,00 €
3.3 Main d'oeuvre	1	5.000,00 €	5.000,00 €
C: Totale construction du parcours (à travers une entreprise de construction)			17.000,00 €
Totale investissement initial (A+B+C)			29.995,00 €

Dépenses des démarches administratives

Taux de l'année 2017

Concept	Quantité	Prix/Unité	Total
1. Dépenses de constitution			
Formulaire avec le nom de la cooperative	1	15,25 €	15,25 €
Constitution de la coopérative et inscription au Régistre	1	66,00 €	66,00 €
Overture du compte bancaire (des commissions peuvent être appliquées)	1	50,00 €	50,00 €
Démarches du notaire (réduction de 50% aux coopératives)	1	500,00 €	250 (tarif réduite)
Demande du CIF provisionnel			Gratuit
Autoliquidation de l'impôt ITP-ATJ de la Generalitat de Catalunya			Gratuit
Demande du CIF définitif			Gratuit
Legalisation des livres obligatoires	4	2,25 €	9,00 €
A = Total dépenses de constitution			140,25 €
2. Dépenses des démarches de début de l'activité			
Declaration censée. Début de l'activité			Gratuit
Inscription à la Sécurité Sociale			Gratuit
Overture du centre de travail			Gratuit
B = Total dépenses des démarches de début de l'activité			- €
3. Dépenses de la mairie de Manresa (tarif 2018)			
Permis de construction	1	250,00 €	250,00 €
Communication de début d'activité	1	1.921,00 €	1.921,00 €
C = Total dépenses mairie de Manresa			2.171,00 €
Total dépenses des démarches administratives (A+B+C)			2.311,25 €

Annexe 4 :

**Tableau d'amortissement de
l'argent prêté**

Tableau d'amortisation de l'argent prêté

Total dette	30.000,00 €
Intérêt nominale	0,035
Quantité de paiements	60

Mensualité	545,75 €
-------------------	----------

Mois	Cotisation mensuelle	Intérêts	Capital	Capital amortisé totale	Capital à amortiser
0					30.000,00 €
1	545,75 €	87,50 €	458,25 €	458,25 €	29.541,75 €
2	545,75 €	86,16 €	459,59 €	917,84 €	29.082,16 €
3	545,75 €	84,82 €	460,93 €	1.378,77 €	28.621,23 €
4	545,75 €	83,48 €	462,27 €	1.841,04 €	28.158,96 €
5	545,75 €	82,13 €	463,62 €	2.304,67 €	27.695,33 €
6	545,75 €	80,78 €	464,97 €	2.769,64 €	27.230,36 €
7	545,75 €	79,42 €	466,33 €	3.235,97 €	26.764,03 €
8	545,75 €	78,06 €	467,69 €	3.703,66 €	26.296,34 €
9	545,75 €	76,70 €	469,05 €	4.172,72 €	25.827,28 €
10	545,75 €	75,33 €	470,42 €	4.643,14 €	25.356,86 €
11	545,75 €	73,96 €	471,79 €	5.114,93 €	24.885,07 €
12	545,75 €	72,58 €	473,17 €	5.588,11 €	24.411,89 €
13	545,75 €	71,20 €	474,55 €	6.062,66 €	23.937,34 €
14	545,75 €	69,82 €	475,94 €	6.538,59 €	23.461,41 €
15	545,75 €	68,43 €	477,32 €	7.015,91 €	22.984,09 €
16	545,75 €	67,04 €	478,72 €	7.494,63 €	22.505,37 €
17	545,75 €	65,64 €	480,11 €	7.974,74 €	22.025,26 €
18	545,75 €	64,24 €	481,51 €	8.456,25 €	21.543,75 €
19	545,75 €	62,84 €	482,92 €	8.939,17 €	21.060,83 €
20	545,75 €	61,43 €	484,32 €	9.423,49 €	20.576,51 €
21	545,75 €	60,01 €	485,74 €	9.909,23 €	20.090,77 €
22	545,75 €	58,60 €	487,15 €	10.396,39 €	19.603,61 €
23	545,75 €	57,18 €	488,58 €	10.884,96 €	19.115,04 €
24	545,75 €	55,75 €	490,00 €	11.374,96 €	18.625,04 €
25	545,75 €	54,32 €	491,43 €	11.866,39 €	18.133,61 €
26	545,75 €	52,89 €	492,86 €	12.359,25 €	17.640,75 €
27	545,75 €	51,45 €	494,30 €	12.853,55 €	17.146,45 €

28	545,75 €	50,01 €	495,74 €	13.349,30 €	16.650,70 €
29	545,75 €	48,56 €	497,19 €	13.846,48 €	16.153,52 €
30	545,75 €	47,11 €	498,64 €	14.345,12 €	15.654,88 €
31	545,75 €	45,66 €	500,09 €	14.845,21 €	15.154,79 €
32	545,75 €	44,20 €	501,55 €	15.346,76 €	14.653,24 €
33	545,75 €	42,74 €	503,01 €	15.849,78 €	14.150,22 €
34	545,75 €	41,27 €	504,48 €	16.354,26 €	13.645,74 €
35	545,75 €	39,80 €	505,95 €	16.860,21 €	13.139,79 €
36	545,75 €	38,32 €	507,43 €	17.367,64 €	12.632,36 €
37	545,75 €	36,84 €	508,91 €	17.876,55 €	12.123,45 €
38	545,75 €	35,36 €	510,39 €	18.386,94 €	11.613,06 €
39	545,75 €	33,87 €	511,88 €	18.898,82 €	11.101,18 €
40	545,75 €	32,38 €	513,37 €	19.412,19 €	10.587,81 €
41	545,75 €	30,88 €	514,87 €	19.927,07 €	10.072,93 €
42	545,75 €	29,38 €	516,37 €	20.443,44 €	9.556,56 €
43	545,75 €	27,87 €	517,88 €	20.961,32 €	9.038,68 €
44	545,75 €	26,36 €	519,39 €	21.480,71 €	8.519,29 €
45	545,75 €	24,85 €	520,90 €	22.001,61 €	7.998,39 €
46	545,75 €	23,33 €	522,42 €	22.524,04 €	7.475,96 €
47	545,75 €	21,80 €	523,95 €	23.047,98 €	6.952,02 €
48	545,75 €	20,28 €	525,48 €	23.573,46 €	6.426,54 €
49	545,75 €	18,74 €	527,01 €	24.100,47 €	5.899,53 €
50	545,75 €	17,21 €	528,55 €	24.629,01 €	5.370,99 €
51	545,75 €	15,67 €	530,09 €	25.159,10 €	4.840,90 €
52	545,75 €	14,12 €	531,63 €	25.690,73 €	4.309,27 €
53	545,75 €	12,57 €	533,18 €	26.223,92 €	3.776,08 €
54	545,75 €	11,01 €	534,74 €	26.758,65 €	3.241,35 €
55	545,75 €	9,45 €	536,30 €	27.294,95 €	2.705,05 €
56	545,75 €	7,89 €	537,86 €	27.832,82 €	2.167,18 €
57	545,75 €	6,32 €	539,43 €	28.372,25 €	1.627,75 €
58	545,75 €	4,75 €	541,00 €	28.913,25 €	1.086,75 €
59	545,75 €	3,17 €	542,58 €	29.455,83 €	544,17 €
60	545,75 €	1,59 €	544,17 €	30.000,00 €	-0,00 €

Totale	32.745,14 €	2.745,14 €	30.000,00 €
---------------	-------------	------------	-------------

Annexe 5 :
Dépenses annuelles

Dépenses de fonctionnement du parc (prix annuel)

Concept	Prix/unité	Quantité		Totale
1. Dépenses fixes				
Amortissement de l'emprunt d'argent	545,75 €	12		6.549,00 €
Dépenses de la banque (comissions)	250,00 €	1		250,00 €
Assurance de responsabilité civile et du matériel	2.000,00 €	1		2.000,00 €
Salaire brut des associés et employés				46.600,00 €
Salaire Associé A	10	779	7.790,00 €	
Salaire Associé B	10	780	7.800,00 €	
Salaire Associé C	10	771	7.710,00 €	
Salaire employé ETPH 1	10	579	5.790,00 €	
Salaire employé ETPH 2	10	578	5.780,00 €	
Salaire employé ETPH 3	10	586	5.860,00 €	
Salaire employé ETPH 4	10	587	5.870,00 €	
Sécurité Sociale de l'entreprise des associés et employés				13.933,40 €
Sécurité sociale Associé A	29,9% de	7.790,00 €	2.329,21 €	
Sécurité sociale Associé B	29,9% de	7.800,00 €	2.332,20 €	
Sécurité sociale Associé C	29,9% de	7.710,00 €	2.305,29 €	
Sécurité Sociale employé ETPH 1	29,9% de	5.790,00 €	1.731,21 €	
Sécurité Sociale employé ETPH 2	29,9% de	5.780,00 €	1.728,22 €	
Sécurité Sociale employé ETPH 3	29,9% de	5.860,00 €	1.752,14 €	
Sécurité Sociale employé ETPH 4	29,9% de	5.870,00 €	1.755,13 €	
Contrôles techniques du parc				8.000,00 €
A= Totale dépenses fixes				77.332,40 €

2. Autres dépenses

Téléphone	500,00 €	1	500,00 €
Fournissements du bar (boissons et snaks)	1.000,00 €	1	1.000,00 €
Plan marketing (50.000 affiches et 2.000 posters)	2.000,00 €	1	2.000,00 €
Entretien des installations	5.000,00 €	1	5.000,00 €
Autes (imprevus)	3.000,00 €	1	3.000,00 €

B= Totale autres dépenses

11.500,00 €

Totale dépenses de fonctionnement du parc (A+B)

88.832,40 €

Annexe 6 :
Exemple de bulletin de
payement



CIF:B-23987652
 Code cotisation Sécurité Sociale
 23/3420312001

Employé	Martí Pedrals Roca
Carte d'identité	39421499-M
Numéro d'affiliation à la Sécurité Sociale	08/6579801201
Categorie professionnelle	Employé
Groupe de cotisation	4

Période de liquidation

Du 1er au 31 juillet 2019

Méritations

Pérecptions salariales	Heures	Prix/heure	
1. Salaire base	180	10	1.800,00 €

Pérecptions non-salariales	- €
-----------------------------------	-----

Total mérité	1.800,00 €
---------------------	-------------------

Déductions

Cotisations à la Sécurité Sociale	114,30 €
--	-----------------

Éventualités comunes	84,60 €
-----------------------------	----------------

Éventualités professionnelles	29,70 €
--------------------------------------	----------------

Chômage	27,90 €
---------	---------

Formation professionnelle	1,80 €
---------------------------	--------

Cotisations au Trésor Public	270,00 €
-------------------------------------	-----------------

Total à déduire	384,30 €
------------------------	-----------------

Total net	1.415,70 €
------------------	-------------------

Bases de cotisation

Base de la sécurité sociale	Base du Trésor Public
Total mérité	Total mérité
1.800,00 €	1.800,00 €

Calcul des déductions

	Éventualités comunes	Chômage	Formation professionnelle	FOGASA	Trésor Public
Base	1.800,00 €	1.800,00 €	1.800,00 €	1.800,00 €	1.800,00 €
Employé	4,70%	1,55%	0,10%		15%
Totale employé	84,60 €	27,90 €	1,80 €		270,00 €
Entreprise	23,60%	5,50%	0,20%	0,60%	Total à payer
Totale entreprise	424,80 €	99,00 €	3,60 €	10,80 €	538,20 €

Annexe 7 :

Bilan de situation initial

Bilan de situation de l'entreprise "Accrobranche Anella Verda S.Coop.C"

Actif

Passif et capitaux propres

Actif		Passif et capitaux propres	
Actifs non courants		Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles	0	Capital	4.500,00 €
Recherche et développement		Réserves	
Brevets administratifs, propriété industrielle et droits de transmission		Résultat de l'exercice	
Logiciels informatiques		Passif	
Immobilisations corporelles	25.350,00 €	Passif non courant	
Terrains et biens naturels		Fournisseurs d'immobilisé à long terme	
Constructions		Dettes à long terme avec institutions de crédit	30.000,00 €
Installations techniques		Passif courant	
Machines		Fournisseurs	
Outillages		Créanciers pour la réalisation de services	
Mobilier	23.780,00 €	Fournisseurs d'immobilisé à court terme	
Éléments de transport		Dettes à court terme avec institutions de crédit	
Équipes de traitement d'information	400,00 €	Dettes à court terme	
Autres immobilisations corporelles	1.170,00 €	Trésor Public, créancière pour des concepts fiscales	
Investissements immobiliers	0	Sécurité Sociale créancière	
Investissements en terrains et biens naturels			
Investissements en constructions			
Investissements financiers à long terme	0		
Actifs courants			
Stocks	0		
Commerciales			
Matière première			
Produits en cours			
Produits terminés			
Réalisable	0		
Clients			
Débiteurs			
Trésor public débiteur			
Organismes de la Sécurité Sociale devedteurs			
Disponible	9.150,00 €		
Banques et institutions de crédit	8.150,00 €		
Caisse	1.000,00 €		
Totale actif	34.500,00 €	Totale patrimoine net et passif	34.500,00 €

Annexe 8 :

**Entretien avec David Aguilera,
employé du parc d'aventure
« La Selva de l'Aventura »**

Entretien avec David Aguliera, employé du parc d'aventure "La Selva de l'Aventura"

Samedi 29 septembre 2018

David nous attend au parc d'aventure « La Selva de l'Aventura » où il travaille comme moniteur depuis 15 ans quand le parc d'aventure a commencé son activité.

- Quelles sont les grandes étapes pour créer un parc d'aventure ?

Il faut d'abord trouver un terrain avec des arbres où on puisse faire de l'activité économique à niveau légal. Ensuite, il faut faire un projet de construction du parc et des parcours. Il faut que ce projet soit validé par un expert phytosanitaire qui va nous dire si les arbres sont les corrects pour pouvoir y construire les jeux des parcours.

Si l'étude phytosanitaire soutient notre projet, on peut construire le parc, Il y a des entreprises qui sont spécialisés à la construction des parcs d'aventure.

- Quelles caractéristiques doivent avoir les arbres pour pouvoir y construire un parcours d'aventure ?

Ça dépend de chaque espèce d'arbre. On doit tenir en compte que les arbres sont aussi des êtres vivants comme les humains et il faut les respecter. L'étude phytosanitaire va nous dire ce qu'il faut faire avec chaque arbre pour pouvoir y construire le parcours. Par exemple, il nous intéresse des arbres qui ont une croissance lente parce que si non il faudra modifier nos constructions très souvent.

- Combien d'employés travaillent au parc d'aventure ?

Actuellement, le nombre d'employés de notre parc est de 13, nous sommes 10 moniteurs et 3 administratifs qui travaillent à la réception mais on s'organise et on travaille en horaires différents.

- **Quelle formation doit avoir les employés du parc ?**

On n'a pas besoin de formation spécifique pour travailler au parc.

- **Même pas le directeur du parc ?**

Non, toute personne peut entreprendre son propre parc d'aventure.

- **Quelles sont les démarches par rapport à la sécurité que le parc doit suivre ?**

Chaque année, il faut passer une révision des arbres et des circuits. Par rapport aux arbres de ce parc qui ont un élément installé sur lui, soit un câble, soit une corde, par exemple, a un numéro de registre et on note chaque changement qu'on fait avec cet arbre. Par exemple, si on ajoute un tendeur, il faut le noter, et comme ça, on peut contrôler ce qu'on a installé sur chaque arbre.

Par rapport aux circuits d'aventure, il faut qu'il y ait une maintenance périodiquement, parce que les éléments des circuits ont un dégât. La maintenance c'est presque impérative, parce que si on ne la fait pas, la sécurité du client, qui la chose la plus importante, risque et on ne veut pas qu'il y ait des accidents.

- **Quelle est la philosophie du parc?**

La philosophie du parc est de fidéliser notre client afin qu'il revienne. Pour faire cela, on le fait à travers l'innovation et l'expansion du parc. On est le premier parc de l'Espagne qui a installé, il y a 7 ans, le « Camina descalç » un parcours pour marcher à pied nu et on trouve à nos pieds des différentes sensations. On est aussi le premier parc de l'Espagne qui a installé le saut en pendule au vide et entre deux arbres. Et cette année 2018, on est le premier parc à installer « el Bosc elàstic » qui sont des trampolines où on peut sauter entre les arbres en hauteur.

- **Je vois qu'il y a beaucoup de clients qui donnent des revenus au parc. Vous devez faire un bon *business*...**

Oui, les clients sont nôtre unique source de revenus, mais il faut tenir en compte que le parc est fermé de décembre à février et pendant ces mois, on n'a pas de revenus et en revanche il faut payer des dépenses comme le loyer du terrain et la maintenance des circuits. Lorsqu'on étudie la viabilité économique, on doit tenir en compte cette période que le parc est fermé.

David, merci beaucoup pour vôtre temps !

Avec plaisir, j'espère te retrouver au parc bientôt !

